

# Conseil d'administration Séance plénière n° 266

du 15 mars 2022

## PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour .....	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	56

# Conseil d'administration Séance plénière n° 266

du 15 mars 2022

## Diffusion

### Diffusion :

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

# Conseil d'administration - Séance plénière

**Mardi 15 mars 2022**

(uniquement en présentiel, de 10h à 13h salle Sologne)

## Ordre du jour

Pour délibération  
(D)

### INSTANCES DE BASSIN

Procès-verbaux des séances des 4 novembre et 14 décembre 2021 ..... D

### BUDGET

1. Compte financier 2021 ..... D
2. Adaptation du programme consécutive au compte financier 2021 ..... D
3. Politique de recouvrement et fixation d'un seuil de poursuite ..... D

### PROGRAMME

1. Programme Stratégique National (PSN) dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) :  
future programmation 2023-2027 ..... D
2. Mise en place d'un groupe de travail « Redevances » ..... D
3. Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) et plan Écophyto : enveloppes  
maximales de droits à engager pour 2022 ..... D
4. Appels à projets :
  - Programmation des appels à projets sur 2022-2024
  - Bilan de l'appel à projets « réutilisation des eaux de pluie dans les productions végétales hors-sol »
  - Lancement d'un appel à projets pour des économies d'eau en agriculture pour les cultures hors-sol et l'abreuvement des animaux ..... D
5. Partenariats et conventions
  - Conventions de partenariat avec les Départements 2022-2024 ..... D
  - Conventions de partenariat Régions 2022-2024 ..... D
  - Conventions de partenariat technique 2022-2024 ..... D
  - Conventions de sensibilisation à l'environnement 2022-2024 ..... D

### AIDES

Décisions d'attribution des Aides ..... D  
- Suites de la commission des Aides réunie le 28 février 2022

### AUTRES POINTS

- Contrat d'objectifs et de performance 2022..... D
- Rapport d'activité 2021

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### **Mme la Présidente :**

Je suis ravie de vous accueillir pour ce nouveau conseil d'administration. Je vous propose que nous puissions saluer M. Combémorél, nouvellement élu par le comité de bassin du 3 mars dernier en remplacement de M. Méry.

### **M. COMBÉMORÉL :**

Bonjour à toutes et à tous. C'est un retour pour moi. Je ne suis pas parti très longtemps, puisque j'ai déjà siégé au conseil d'administration. C'est avec grand plaisir que je rejoins à nouveau le conseil d'administration.

*M. Gutton procède à l'appel des membres du conseil d'administration. Sont excusés :*

- *M. Bécouarn (pouvoir donné à M. Brûlé) ;*
- *M. Dalles (pouvoir donné à M. Frédéric Michel, représenté par M. Piton) ;*
- *M. Garcia ;*
- *Mme Gouache ;*
- *Mme Grivotet ;*
- *M. Habert (représenté par Mme Janin) ;*
- *Mme Haas (pouvoir donné à M. Bridet) ;*
- *Mme Lamour (pouvoir donné à M. Albert) ;*
- *M. Frédéric Michel (représenté par M. Piton) ;*
- *M. Louis Michel ;*
- *M. Poirier (pouvoir donné à M. Albert) ;*
- *Mme Raposo (pouvoir donné à M. Combémorél) ;*
- *Mme Rousset ;*
- *M. Specq (pouvoir donné à M. Brûlé) ;*
- *Mme Vince.*

### **Mme la Présidente :**

Je signale qu'un point supplémentaire a été inscrit à l'ordre du jour à ma demande et fait l'objet d'un document remis sur table ce matin. Cela concerne le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur les analyses hydrologie-milieux-usages-climat. Ce point sera examiné à l'occasion de la thématique Programme.

Nous avons également quelques points à aborder concernant de nouveaux textes réglementaires à propos de nos instances.

### **M. GUTTON :**

Effectivement, un certain nombre de textes sont parus au journal officiel. Un décret du 8 février dernier s'adapte au distanciel et nous permet dorénavant d'échapper à un nombre minimal de membres physiquement présents en séance dématérialisée. On se préparerait à la gestion d'autres crises. En tout cas, nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous avons besoin de nous retrouver désormais en présentiel. En effet, beaucoup de membres du comité de bassin ont souligné il y a quelques jours leur plaisir de se retrouver, parfois même de se découvrir puisqu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de se rencontrer, y compris au sein de certains collèges. Nous aurons à modifier notre règlement intérieur en conséquence. Nous vous proposerons cela pour le conseil d'administration de juin.

Ensuite, une nouvelle loi de décentralisation qui date du 21 février dernier traite à la fois de déconcentration, de simplification, de décentralisation et apporte quelques évolutions. En ce qui concerne les conseils d'administration, il est intégré dorénavant dans la loi que les présidents ou présidentes de conseil d'administration soient les préfets coordonnateurs ou préfètes coordonnatrices pour ce qui nous concerne. En réalité, c'était déjà le cas puisque c'est le président de la République qui, jusqu'à présent, nommait par décret les présidents ou présidentes de conseils d'administration.

Il est également prévu de réintroduire les Ceser (conseils économiques sociaux et environnementaux) dans la composition des comités de bassin. Néanmoins, cela ne prendra effet que lors du prochain renouvellement, c'est-à-dire dans cinq ans. Il faudra nous préciser comment la substitution se fera. En effet, introduire les Ceser signifie forcément retirer d'autres représentations au sein des comités de bassin. L'administration du ministère de la Transition écologique aura le temps de nous l'expliquer.

Dans la loi 3DS, il est prévu que les préfets de département, tous les trois ans, fassent connaître aux comités de bassin leurs priorités d'action dans le département. Cela mérite une transcription par une instruction de la Direction de l'eau et de la biodiversité. On peut faire plusieurs types d'analyse à cette demande des parlementaires. Je la comprends comme une possibilité, à l'occasion de la préparation des programmes d'intervention de l'agence et de sa révision, offerte aux préfets de département de nous faire connaître leurs propres priorités pour que les membres du comité de bassin et du conseil d'administration puissent les intégrer au moment de l'élaboration du programme d'intervention.

Aujourd'hui, le système est un peu différent. Le Sdage et le programme de mesures ont été adoptés récemment. Ensuite, les préfets de département doivent élaborer les PAOT (programmes opérationnels d'action sur les territoires) qui sont la déclinaison des programmes de mesures. En l'occurrence, c'est l'occasion à partir de la loi de construire un dialogue plus nourri, plus stable avec les préfets de département qui sont chargés ensuite de mettre en œuvre les priorités du comité de bassin en utilisant le programme d'intervention de l'agence qui est un outil financier puissant pour agir dans le domaine de l'eau.

**M. DEGUET :**

Je n'ai pas encore lu le texte mais cela concerne-t-il tous les départements ou seulement ceux qui ont une cohérence hydrographique ?

**M. GUTTON :**

Cela concerne tous les départements du bassin, soit 36 départements pour nous. En réalité, certains sont très peu concernés.

**M. DEGUET :**

Il s'agit donc d'introduire des politiques de l'eau qui ne sont plus sur des entités hydrographiques cohérentes.

**M. GUTTON :**

Je le comprends comme leurs actions prioritaires pour le bassin Loire-Bretagne.

**Mme la Présidente :**

J'ose juste espérer que la circulaire de la DEB, pour laquelle nous ferons probablement des suggestions, ne sera pas trop prescriptive. En réalité, j'y vois une opportunité. Compte tenu du débat que nous avons eu en comité de bassin, nous voyons bien l'intérêt que les préfets de département puissent entendre la logique que nous développons au comité de bassin et qu'à l'inverse, ils puissent aussi parler de leurs réalisations, de leurs sujets.

Cependant, 36, c'est beaucoup. Si c'est très formel, nous pourrions y passer des heures avec un rendu pas très intéressant. Il serait donc opportun de les regrouper par thématique et que nous ayons un échange sur le fond par territoire et par thématique avec le comité de bassin. Cela leur permettrait aussi de toucher du doigt ce que vous avez souvent évoqué sur la cohérence des politiques de l'État et sur les modalités d'application du Sdage directement sur le terrain.

Je pense que cela peut être un bon exercice de compréhension mutuelle que d'avoir cette fenêtre ouverte d'échange en direct. Il faut que nous la construisions de manière à ne pas nous inscrire simplement dans un cadre très formel de présentation de projets puis de réponses apportées à ces projets présentés. Ce serait assez déconnecté de la logique de bassin. Nous pouvons vraiment nous saisir de cela pour introduire des modalités d'échange intéressantes.

**M. GUTTON :**

Nous tournons autour du sujet du programme de mesures. Malgré les engagements qui avaient été pris, nous n'avons pas eu le temps nécessaire pour le travailler. Or, ce programme de mesures est le médium entre les orientations stratégiques du Sdage et leurs déclinaisons au niveau départemental.

M. Burlot avait évoqué la possibilité que nous puissions, dans les comités de bassin à venir, retravailler ce programme de mesures qui est arrêté par l'État de façon à ce que nous comprenions mieux au sein du comité de bassin comment notre Sdage va être décliné au niveau régional et départemental. Cela rejoint une proposition qu'a faite la préfète coordonnatrice de bassin que des préfets de département puissent venir également présenter la façon dont ils déclinent le Sdage de façon très concrète sur le territoire. Nous pourrions donc demander à un préfet par région de venir présenter son PAOT.

Nous en avons discuté avec M. Gandrieau. J'ai en tête le PAOT de la Vendée qui est un document très riche et très complet. Je pense qu'il y a l'équivalent dans d'autres régions. En revanche, nous savons que pour certains départements, c'est quelquefois un peu plus difficile. La Creuse notamment a une vraie difficulté. Il existe un problème d'ingénierie en Creuse que tout le monde peut imaginer. C'est un département qui a du mal aujourd'hui à construire son PAOT. Cela peut être intéressant d'avoir un échange avec la préfète de la Creuse pour mieux comprendre les difficultés qui sont les siennes et les priorités, lesquelles sont bien réelles, pour faire face notamment au changement climatique dans ce département.

**M. DORON :**

J'ai le sentiment qu'au-delà de ce qui vient d'être dit, c'est une façon quelque peu détournée de constater des différenciations dans les territoires ainsi qu'un manque de cohérence avec la politique définie à l'échelon du bassin. Vous évoquez le cas de la Creuse, je vais évoquer le cas du département de l'Orne que je connais et que je pratique au quotidien. Quand on parle de cohérence des politiques publiques, quand on parle de cohérence de l'action publique en matière régaliennne, je pense que nous ne sommes pas loin de la faillite et de l'incohérence. Je me méfie toujours des textes législatifs, d'où qu'ils viennent, notamment quand ils ont pour vocation parfois de contrarier la cohérence de certaines politiques qui sont déclinées et définies à l'échelon des bassins hydrographiques.

Je pense que nous aurons des passes d'armes à essayer dans ce domaine quand nous voyons aujourd'hui les problèmes de cohérence. D'ailleurs, c'était dénoncé dans le cadre du programme de mesures. Je l'ai dit récemment au moment de l'adoption du Sdage. Le problème, c'est que quelquefois, nous avons des programmes d'action territoriaux qui ne sont pas forcément très cohérents, voire contradictoires avec les objectifs d'intérêt général.

**Mme la Présidente :**

D'où l'intérêt d'en parler et qu'il puisse y avoir un échange avec d'autres que les interlocuteurs locaux habituels. Cela peut remettre les choses en perspective. J'y vois un grand intérêt. Après, il ne faut pas oublier que le quotidien des préfets, c'est la mise en cohérence de politiques publiques qui parfois peuvent sembler contradictoires. Nous jonglons avec cela toute la journée. C'est intéressant de le remettre en débat devant le comité de bassin. J'entends le risque mais je pense aussi que cela peut être une vraie opportunité.

**Mme BRUNY :**

À cette occasion, je vous demanderais, si possible, que les PAOT soient accessibles et mis en ligne. L'autre jour, j'ai fait une recherche sur un certain nombre de départements, il est impossible de trouver les PAOT. J'ai trouvé pour deux ou trois départements. Ils ne sont pas très accessibles. Vous ne les trouvez pas sur les sites des préfectures départementales. Je vois M. Brulé qui s'étonne. Vous pouvez essayer de faire les recherches, on ne les trouve pas. Si vous pouviez, Mme la Préfète, demander aux préfets départementaux de mettre en ligne les PAOT qui sont en cours ainsi que ceux qui seront validés dès leur adoption, ce serait très intéressant. Cela nous permettrait de nous familiariser un peu plus avec ces documents.

**M. GUTTON :**

La préfète confirme que cela peut être mis par les préfets sur leur site internet. L'agence peut également, quoique ce soit une charge supplémentaire, collecter avec la Dreal de bassin l'ensemble des PAOT du bassin.

**Mme la Présidente :**

Je trouve que c'est une belle proposition. Toutefois, je suis aussi soucieuse des équipes de l'agence. Je pense que les mises à jour sont vraiment maîtrisées par les préfets. Je préfère que ce soit traité à la source et que nous fassions un rappel lors de la réunion de coordination avec les préfets de région. En revanche, celui du Loiret est bien en ligne.

**M. GUTTON :**

Celui de la Creuse va être un peu difficile à trouver. C'est d'ailleurs l'intérêt de faire ce travail avec le comité de bassin et la commission Planification de façon à ce que nous ne nous retrouvions pas dans six ans à expliquer à nouveau ce que sont un PAOT et un programme de mesures. Ce sont des outils essentiels à la déclinaison du Sdage sur les territoires.

Je poursuis avec la notion de conflit d'intérêts sans aller dans le détail, en vous invitant au moment de l'examen des dossiers de contrats territoriaux, d'accords de programmation ou de dossiers dérogatoires à nous signaler les votes auxquels vous ne participez pas étant concernés par les dossiers. Je précise qu'être concerné par un dossier, c'est être vraiment partie prenante. Ce n'est pas simplement habiter ou travailler sur le territoire du projet, c'est vraiment un dossier dans lequel on a un intérêt direct.

**Mme FERRY :**

N'y a-t-il pas dans les tuyaux un projet de cartes interactives qui permettraient de visualiser, au moins à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, toutes les actions qui sont prévues dans le cadre de la déclinaison du Sdage et du PDM ? Il me semblait, quand nous avons fusionné les services informatiques de l'agence, que cette idée avait été évoquée. Je ne sais plus ce qu'il en est.

**M. GUTTON :**

Nous avons présenté au comité de bassin, mais très vite en fin de journée, un outil de visualisation de nos données qui permet d'élaborer un certain nombre de cartes. Cependant, je ne suis pas certain que l'on y trouve l'ensemble des mesures qui sont intégrées dans le programme de mesures.

**M. GOUTEYRON :**

L'idée, c'est que ce premier outil qui est en ligne aujourd'hui présente à l'échelle de chaque masse d'eau toutes les données « qualité » qui permettent de définir l'état écologique et l'état chimique de la dite masse d'eau. Nous ne sommes que sur une première phase de l'outil. À terme, différents développements sont envisagés qui permettraient, toujours avec cette entrée territoriale ou cette entrée thématique, d'arriver à afficher d'autres types d'information. Cela peut être des données sur les mesures du programme de mesures qui concernent telle masse d'eau, même s'il existe beaucoup de mesures qui sont génériques sur un territoire beaucoup plus large qu'une seule masse d'eau, à l'échelle parfois d'un Sage, voire d'une commission territoriale. Il est envisageable à terme de faire ces développements complémentaires.

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DES 4 NOVEMBRE ET 14 DÉCEMBRE 2021**

Point « instances de bassin » n° 1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Le premier point était l'approbation des procès-verbaux des séances du 4 novembre et du 14 décembre. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose que nous passions directement au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

- *Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration – Séances des 4 novembre et 14 décembre 2021.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-01 du 15 mars 2022.**

## **COMPTE FINANCIER 2021**

Point « budget » n°1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

La commission Budget et Finances s'est réunie hier sous la présidence de M. Dalles.

**M. GUTTON :**

Je vais exceptionnellement rapporter les travaux de la commission. Vous avez à l'écran une synthèse de l'ensemble des données de notre compte financier 2021. Cela a été discuté hier en commission. Il y a notamment des évolutions assez fortes sur certaines redevances. Nous avons évoqué l'augmentation des redevances « pollutions diffuses » en expliquant la difficulté que nous avons à faire des estimations fiables puisque c'est l'agence de l'eau Artois-Picardie qui en assure la collecte. C'est très dépendant des conditions climatiques du moment et des évolutions réglementaires récentes sur ces redevances.

En revanche, nous pouvons nous réjouir d'une programmation à 100 % de notre maquette. Nous avons même rattrapé le retard du démarrage du programme. Je le dis parce que nous n'étions pas dans une situation aussi favorable au moment du 10<sup>e</sup> programme. Après, nous ne mesurons pas les conséquences de la guerre en Ukraine qui pourrait impacter de nouveau la réalisation du programme.

Concernant les paiements, nous sommes en dessous de nos prévisions budgétaires. C'est une inquiétude. Il faut que nous réussissions à mieux mobiliser nos porteurs de projets. Nous avons rappelé que nous étions là aussi dépendants de la difficulté d'approvisionnement des maîtres d'ouvrage, notamment sur certains matériaux, ou des augmentations de coûts. Cela nous a amenés à la fin de l'année à 73,5 M€ de trésorerie, un montant que nous jugeons trop élevé même si en pourcentage de notre budget, c'est le montant le plus faible des six agences de l'eau. Cela peut susciter des tentations de prélèvement sur les fonds de roulement des agences de l'eau. Cela a été évoqué longuement hier matin. Il faut que nous menions vraiment une action assez forte pour accélérer les paiements.

Nous avons une maîtrise de la masse salariale qui s'explique par la baisse des effectifs. Nous étions sur une baisse de 6 ETP par an jusqu'en 2021, 2022 ayant connu une stabilité des effectifs avec une maîtrise globale des coûts d'investissement, de fonctionnement ainsi que des dépenses liées qui sont toutes les dépenses qui sont liées à la réalisation de la planification, notamment la surveillance de la qualité de l'eau.

Ce sont donc des indicateurs solides du fait de l'augmentation de cette trésorerie, du fonds de roulement et des restes à payer qui sont maîtrisés. Ils apparaissent certes en augmentation mais c'est le pendant de l'augmentation de la trésorerie. En effet, si nous déduisons la trésorerie des restes à payer, nous aurions des restes à payer en forte réduction. Par conséquent, c'est un budget aujourd'hui parfaitement soutenable.

Vous avez la réalisation de l'engagement des aides. Cela correspond au satisfecit que j'ai indiqué tout à l'heure en ce qui concerne la programmation et l'engagement, sachant que nous avons par ailleurs engagé 43,7 M€ du programme de relance. Si nous additionnons ces 43,7 M€ à notre programme, c'est vraiment une très belle année en termes de programmation.

À propos du paiement des aides, cela peut sembler conforme à ce que nous faisons chaque année mais en fait, nous ne rattrapons pas le retard qui a été pris. Nous avons des explications externes mais il faut que nous arrivions à remobiliser. Certaines collectivités tardent notamment à demander les paiements des subventions. Il faut que nous les réalitions en permanence sur le sujet. J'en profite pour saluer le gros travail en la matière des délégués et de leurs équipes qui sont présents. Je donne un chiffre : nous payons aujourd'hui nos subventions à 24 jours. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de financeurs publics qui paient 24 jours après la fourniture des documents de réalisation des opérations. C'est un délai très rapide.

Pour les restes à payer, nous voyons une baisse régulière. Il apparaît dans la colonne « compte financier 2021 » les 35 M€ du plan de relance qui nous seront en principe apportés par l'État, puis les restes à payer sur des avances ASP. C'est une petite opération comptable. En réalité, nous avons bien avancé les fonds à l'Agence de services et de paiement mais ils ne sont pas encore considérés comme des crédits de paiement. Je simplifie un peu l'explication comptable. En revanche, ils ont bien été décaissés par l'agence de l'eau. Le vrai reste à payer de l'agence sur ses propres crédits représente 582 M€. Nous sommes donc nettement en dessous des 700 M€ que nous avons ambitionnés dans le 11<sup>e</sup> programme quand il a été validé à son démarrage. Ce sont vraiment des restes à payer très maîtrisés, peut-être même insuffisants pour arriver à consommer la totalité de nos recettes annuelles.

Avant la présentation par l'agent comptable de ses propres données, vous avez là quelques chiffres qui sont rappelés de synthèse de notre compte financier 2021.

### **Mme OSSANT / Mme MONNIER**

Pour le compte financier 2021, la présentation de l'agent comptable se fait en droit constaté et permet de donner une image fidèle et sincère du patrimoine de l'agence au 31 décembre de l'exercice.

Le compte financier est composé du compte de résultat et du bilan ainsi que de l'annexe de l'agent comptable qui permet de faire des commentaires sur le compte de résultat et le bilan.

L'exercice 2021 a été marqué par la mise en œuvre du plan de relance pour 10,8 M€ et le reversement des redevances à la suite du dépassement du plafond pour 1,15 M€. Nous constatons une tendance à un développement des achats mutualisés inter-agences dans la continuité de la mise en œuvre de la DSIUN en 2020.

Concernant les grands indicateurs de comptabilité générale, nous avons des produits et des charges. Les produits sont arrêtés à 398,2 M€. Ils sont en hausse de 10 % par rapport à 2020 en lien avec la hausse des redevances et la comptabilisation des crédits du plan de relance. Les autres produits relatifs aux bons à payer négatifs sont stables.

Les charges, qui sont arrêtées à 381,9 M€, ont augmenté de 7,9 M€ et reposent principalement sur l'augmentation de la contribution à l'OFB. Les dépenses d'intervention sont stables et les charges de personnel sont en baisse.

Le résultat patrimonial, qui est calculé par différence entre produits et charges, est excédentaire de 16,3 M€.

Nous obtenons ensuite la capacité d'autofinancement qui est de 19,9 M€, avec une variation positive de plus de 29 M€ qui trouve son origine dans la hausse des produits d'exploitation et la baisse des charges d'exploitation.

Le fonds de roulement, qui est en hausse, est arrêté à 143,7 M€. Un besoin en fonds de roulement est arrêté à 70 M€ et se calcule par la différence entre les créances et les dettes de l'agence. Cette

variation de besoin en fonds de roulement est négative puisque nous constatons à la fois une baisse des créances et une baisse des dettes.

Pour le bilan, nous comptabilisons des immobilisations incorporelles/corporelles, des immobilisations en cours qui correspondent à des travaux en cours ainsi que des immobilisations financières. Ces immobilisations financières représentent 81 % de l'ensemble des immobilisations. Les créances de l'actif circulant sont à plus de 75 M€, en baisse par rapport à 2020. Si nous isolons les créances clients et redevables, nous sommes à 50 M€ de créances. 70 % de ces créances ont moins de 2 ans. Sur ces 50 M€, il y avait plus de 4 M€ de créances antérieures à 2021 alors que les créances 2021 qui sont arrêtées par différence à 46 M€ sont, elles, pratiquement recouvrées.

Nous avons une trésorerie en hausse de 47,1 M€ pour atteindre 73,5 M€.

Concernant les postes du bilan, nous avons les capitaux propres qui sont en augmentation. Dans les capitaux propres, il y a les réserves de l'agence et un résultat excédentaire de plus de 16 M€. Nous avons les provisions sur passifs sociaux qui, là aussi, sont en augmentation. Les provisions sur passifs sociaux correspondent aux provisions faites sur les congés payés, sur les comptes épargne-temps, soit + 679 jours entre 2020 et 2021. Nous avons également les provisions pour créances douteuses qui sont en hausse.

Les dettes de l'agence sont arrêtées à 5,5 M€. Elles sont en baisse par rapport à 2020. 89 % de ces dettes sont des dettes « fournisseurs ».

Les engagements hors bilan correspondent aux dispositifs d'intervention pour compte propre, avec un montant total d'engagement hors bilan qui est en augmentation avec le plan de relance.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

**M. DEGUET :**

Il y a un élément dont je pense qu'il faut que le CA soit mis au courant, c'est l'écrêtement. Nous avons un écrêtement sur les redevances d'un peu plus de 1 M€. Il y a eu une longue discussion dans la commission pour dire que c'était probablement inévitable et que c'était un écrêtement minimal. Néanmoins, il est bon de le signaler. Nous avons augmenté les recettes à mi-parcours pour pouvoir avoir la capacité maximale d'intervention. Le dépassement de 1 M€ fait que nous avons été rattrapés par le fameux plafond mordant et que celui-ci a mordu. Nous avons donc reperdu et reversé un peu plus de 1 M€.

C'est bien de le dire même si du point de vue du bilan de l'agence, nous avons eu longuement les explications sur le fait que cette histoire de plafond mordant était tellement difficile à ajuster que nous avons intérêt à prévoir des dépenses importantes pour avoir les ressources. Or, l'expérience montre que les ressources ont été complètement dépensées, mais avec cette espèce de risque bizarre qui est que quand il est un tout petit peu au-dessus, immanquablement tout cela s'en va, avec une sorte de décalage par rapport au principe de l'eau paie l'eau. En effet, des ressources ont été prélevées sur des redevances correspondant à des situations extrêmement précises et en principe affectées à une politique de l'eau. Ainsi, 1 M€ partent dans un budget général, ce qui d'une certaine manière n'est pas totalement transparent par rapport aux redevables.

C'est juste une remarque. Je pense qu'il faut la faire chaque fois. Nous avons bien entendu les informations sur le fait qu'il était véritablement difficile de tomber pile et que l'on puisse considérer que 1 M€, ce n'est pas grand-chose sur un budget d'intervention de 360 M€. Il n'empêche que sur le principe, le plafond mordant nous a rattrapés cette fois-ci.

**M. GUTTON :**

J'ai effectivement rappelé un exercice difficile sur 350 M€ de redevances. Nous sommes évidemment dépendants du délai de paiement des redevables. Cela nous est arrivé la première année. Nous nous sommes aperçus que les redevables payaient beaucoup plus vite en décembre que sur le reste de l'année. Cela a fait que nous avons dépassé assez nettement le plafond.

Depuis, nous nous sommes ajustés. L'année dernière, nous étions un peu en dessous, donc nous n'avons pas eu d'écrêtement ; d'autant que nous pouvons aussi profiter des sous-réalisations des autres agences de l'eau puisque le plafond se gère à six.

Cette année, nous avons été un petit peu au-dessus. C'est un peu le pari que nous avons fait parce que nous ne voulons pas non plus nous priver de capacités d'intervention. En effet, si nous sommes en dessous de notre plafond, nous perdons la différence en capacité d'intervention. Nous ne sommes pas écrêtés mais nous ne pouvons pas non plus utiliser cette marge de manœuvre. Elle n'est pas cumulée ou cumulable dans le temps, elle est gérée à l'année. Le pari que nous avons fait, c'était de nous mettre plutôt au-dessus. Cela a fonctionné. Globalement, les services et moi-même étions plutôt satisfaits d'un écrêtement relativement limité.

Je l'ai rappelé hier, et je l'ai souligné tout à l'heure, l'État cette année a apporté aux politiques de l'eau et de la biodiversité portées par l'agence de l'eau plus de 43 M€ qui sont bien des crédits budgétaires de l'État et de l'Union européenne puisque cela a été cofinancé par l'Europe, ce qui est beaucoup plus que l'écrêtement de 1 M€ et quelques que l'on évoque. Globalement, cette année, l'État a apporté un appui très conséquent à nos politiques, en l'occurrence plus de 10 % des crédits d'intervention de l'agence de l'eau.

L'intérêt de cette discussion, c'est que cela vous permet de comprendre le fonctionnement de tout cela, sachant qu'en fin d'année, les comptes ont été arrêtés le 23 décembre. Un tableau général est établi par l'ensemble des agences de l'eau. Nous mutualisons les sous-réalisations. L'État n'écrête que ce qui dépasse le plafond cumulé des six agences de l'eau. Ensuite, l'écrêtement est reréparti sur les agences qui étaient en dépassement.

**Mme MONNIER :**

L'explication du fonctionnement du reversement et de l'écrêtement est en page 60 du dossier, avec l'ensemble des encaissements des redevances pour toutes les agences.

**Mme la Présidente :**

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose que nous mettions la délibération aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

- *Compte financier 2021.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-02 du 15 mars 2022.**

## **ADAPTATION DE PROGRAMME CONSÉCUTIVE AU COMPTE FINANCIER 2021**

Point « budget » n° 2 de l'ordre du jour

**M. GUTTON :**

Comme chaque année, pour optimiser la programmation des financements de l'agence, nous vous proposons une reprogrammation, en rappelant que nous avons la chance – je suis convaincu que c'est un véritable atout – de pouvoir bénéficier d'un programme de six ans qui permet de tenir compte de la variabilité de l'investissement public. En effet, l'agence est très dépendante de l'investissement du bloc communal, en particulier les communes et communautés de communes. Nous avons donc la possibilité de redéployer les autorisations d'engagement que nous n'avons pas programmées.

Vous l'avez sur le tableau. Je rappelle que le domaine 0, c'est le fonctionnement de l'agence. Nous proposons de réallouer les 770 k€ non consommés sur la ligne 43 qui correspond à la masse

salariale sur l'année 2022. Le reste, nous le reprogrammons sur les années 2022 à 2024, c'est-à-dire les dernières années du 11<sup>e</sup> programme.

Sur le domaine 1, les montants sont plus importants. Cela correspond notamment à la surveillance et aux études que nous finançons. Nous les répartissons aussi de 2022 à 2024.

Sur le domaine 2, il ne restait pas grand-chose. Cela correspond, de façon simplifiée, au petit cycle de l'eau. Nous ne reportons donc cette programmation que sur l'année 2022.

Le domaine 3 correspond plus au grand cycle. Nous répartissons également sur 2022 à 2024.

Nous ne modifions pas la maquette globale telle qu'elle a été validée par le comité de bassin. Je rappelle que pour pouvoir faire des mouvements d'un domaine à l'autre, nous devons venir devant le comité de bassin. Nous ne nous interdisons pas de le faire mais nous le ferons plutôt l'année prochaine ou l'année d'après.

Il n'y avait pas eu de vraie question sur le sujet. Ce sont vraiment des ajustements mineurs qui ne remettent pas en cause l'économie générale du 11<sup>e</sup> programme d'intervention.

### **M. MARQUÈS :**

Je voulais faire une intervention sur le sujet du budget avant que nous passions au sujet suivant. Je vais me répéter par rapport aux remarques que j'ai faites hier en commission Budget. La première était pour rappeler que nous avons un plafond d'emploi qui nous demandait en 2021 de diminuer de 6,4 postes, ce qui a été respecté, et même au-delà puisque nous avons diminué de 8,4 postes. C'est ce que vous trouvez dans votre dossier. J'ai demandé des précisions sur cet écart et j'ai eu des réponses hier en commission Budget.

Deuxièmement, vu le contexte actuel, notamment les prix de l'énergie qui commencent à évoluer et qui vont évoluer fortement – et je pense que cela va durer pendant quelques mois, voire quelques années –, je demanderais sans être un expert du sujet que l'on fasse un bilan de la consommation énergétique des différents sites de l'agence, dont pour certains nous sommes propriétaires et pour d'autres locataires. Nous n'avons ni les mêmes climats ni les mêmes ressources de substitution selon les sites. J'avais évoqué hier le réseau de chaleur biomasse qui passe dans la rue devant le siège de l'agence et qui, il y a quelques années, était peu compétitif par rapport au prix du gaz à l'époque.

Je pense donc qu'il serait intéressant de poursuivre les économies, d'une part en continuant les travaux d'isolation – il y a eu des changements d'huissier récemment –, et d'autre part en faisant un bilan global des différents bâtiments pour identifier les sites sur lesquels il faudrait en priorité économiser de l'énergie dans un souci économique. En effet, nous sommes en train de parler de budget et d'écologie puisque nous sommes également sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie, puis au regard du contexte géopolitique par rapport à notre indépendance énergétique.

### **Mme la Présidente :**

Je pense que la demande est bien prise en compte par la direction générale. L'intention est louable. Nous verrons l'orientation du Gouvernement notamment en matière d'enveloppes pour la gestion de tous les sites administratifs au sens large. Nous avons déjà effectué de gros investissements sur les passoires thermiques. Maintenant, il faut voir si la question se pose ou pas de l'évolution de l'alimentation de nos sites. Si c'est le cas, l'agence en bénéficiera.

Avant de repasser la parole au directeur général pour un dernier point sur le budget et le recouvrement, je remercie vraiment les personnels de l'agence pour le taux d'engagement qui est juste remarquable – il y a quand même eu le plan de relance – et surtout pour le délai de paiement. C'est extrêmement important pour les collectivités et pour toutes les entités à qui nous pouvons accorder des subventions. Cela démontre un grand respect de la dynamique que nous essayons de mettre en place. Les résultats sont aussi acquis grâce à la vitesse à honorer les subventions. Je tenais à le souligner. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Adaptation de programme n°12.
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-03 du 15 mars 2022.**

## **POLITIQUE DE RECOUVREMENT FIXATION D'UN SEUIL DE POURSUITES**

Point « budget » n° 3 de l'ordre du jour

### **M. GUTTON :**

Le dernier point qui a été traité par la commission Budget et Finances concernait la question des créances de faible montant. La réglementation permet, sur délibération du conseil d'administration, de classer en admission en non-valeur des créances de petit montant. En effet, on s'est rendu compte que les frais de recouvrement dépassaient largement la valeur elle-même de la créance.

Ce que nous vous proposons, et ce que la commission a validé hier – cela fait d'ailleurs partie des recommandations d'un audit de l'établissement qui a été réalisé par la direction régionale des finances publiques de la région Centre-Val de Loire –, c'est de fixer ce seuil à 150 €. Ce que nous avons évoqué avec le directeur régional des finances publiques, c'est que nous pourrions démarrer avec ce seuil de 150 €. Par la suite, s'il le fallait, nous pourrions réévaluer ce montant sur la base de l'expérience que nous aurions.

Néanmoins, ces créances restent en mémoire dans l'établissement, ce qui permet de les recouvrer malgré tout par la suite en fonction des relations que nous aurions avec les créanciers correspondants. Cela ne concerne pas les collectivités locales pour lesquelles nous travaillons directement avec les préfetures pour recouvrer les créances correspondantes.

Notre agent comptable avait fait le calcul. Un seuil à 150 € doit représenter pas loin de 7 k€ alors que si nous montions à 200 €, nous passerions à plus de 20 k€.

### **Mme MONNIER :**

L'intervention d'un huissier coûte entre 100 € et 300 € en fonction des actes qu'il peut diligenter.

### **M. GUTTON :**

Nous aurons sans doute à revenir vers vous pour remonter ce seuil mais nous vous proposons dans un premier temps, par sagesse, de commencer à 150 €.

### **Mme BRUNY :**

Ce qui était très intéressant hier dans toutes les explications qui nous ont été données par les services, c'est que cette dette n'est pas totalement éteinte. Nous avons eu des informations sur les mécanismes qui permettraient justement d'avoir une possibilité de la récupérer par la suite. J'ai trouvé cette explication vraiment intéressante. Merci beaucoup.

### **M. GUTTON :**

Sachant évidemment que nous n'en ferions pas une publicité. L'objectif n'est pas que tout créancier de moins de 150 € ne paie plus de redevances. Les redevables du bassin Loire-Bretagne sont particulièrement sérieux. Globalement, nous avons un excellent taux de recouvrement. Nous avons assez peu de difficultés. Les sommes dont nous parlons sont véritablement très réduites. Je rappelais tout à l'heure que nos recettes liées aux redevances s'élèvent à plus de 350 M€ chaque année. Cela permet de relativiser, à moins qu'il y ait une très forte fraude fiscale, ce qui n'est pas le cas. D'ailleurs, nous faisons des contrôles de redevances chaque année. Nous avons un

programme de contrôle de redevances piloté par l'agence qui montre en général non pas des fraudes mais des erreurs de calcul de nos redevables.

**M. NOYAU :**

Nous pouvons commencer avec 150 €. Toutefois, il faut revenir vers nous le plus rapidement possible si cela nous coûte plus cher et s'il fallait plutôt passer à 200 €, sachant que ce sont des entreprises qui sont la plupart du temps irrécouvrables, au-delà de celles qui ne veulent pas payer leur facture.

**M. GUTTON :**

Quand c'est irrécouvrable, notamment quand une entreprise est en procédure judiciaire, c'est de toute façon traité par ailleurs.

**Mme MONNIER :**

C'est effectivement traité par ailleurs. Cela reste dans la comptabilité de l'agence. Nous recevons des versements annuels pour solder ces créances.

**Mme la Présidente :**

Nous notons bien une clause de revoyure sur constat du fonctionnement de cette nouvelle disposition. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *Délégation de compétence du conseil d'administration au directeur général.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-04 du 15 mars 2022.**

**PROGRAMME STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN)  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) :  
FUTURE PROGRAMMATION 2023-2027**

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

**Mme la Présidente :**

Nous passons à la thématique « programme ». Je veux souligner l'engagement important de l'agence de l'eau sur le cofinancement des aides à la politique agricole commune, en particulier concernant la conversion à l'agriculture biologique et les mesures agroenvironnementales et climatiques. L'objet du point est de donner les premières orientations sur le soutien futur de l'agence dans le cadre de la PAC en attendant la finalisation des travaux nationaux. Je donne la parole à M. Albert.

**M. ALBERT :**

Nous avons eu un premier temps d'échange le 21 février avec les Régions, avec des incertitudes qui portaient sur la connaissance des enveloppes et sur l'ouverture ou pas des MAEC par les Régions. En revanche, l'autorité de gestion était bien définie entre Draaf et Régions. Nous aurons encore des points à développer à ce sujet. Les échanges avec les Régions vont continuer dans ce sens.

Ensuite, le 28 février, nous avons étudié le PSN (plan stratégique national), avec les aides que l'agence apporterait dans ce cadre. Nous avons abordé la question des critères d'éligibilité et des critères de répartition des enveloppes régionales. Nous avons eu un long débat sur la compensation des fonds européens, c'est-à-dire l'équilibre de 50 à 100 % que l'on pouvait mettre sur les enveloppes. C'était un peu en dehors du sujet mais cela a beaucoup mobilisé la commission.

La commission a souhaité moduler les propositions faites par les techniciens de l'agence, notamment sur la MAEC 79 70 09 en accentuant plus fortement sur l'élevage. En effet, il nous apparaissait important de mettre l'accent sur cette production qui peut avoir un impact important sur la qualité de l'eau sur les territoires.

Puis, il y avait un critère de pénalité possible sur la dynamique régionale, notamment en fonction des chutes observées de 2018 à 2020. Après discussions avec les Régions le 21 février, nous avons souhaité retirer ces pénalités aux Régions, celles-ci ayant changé d'organisation en vue des élections. Par ailleurs, il y a eu la Covid dont la partie économique a eu à subir les conséquences. Nous ne voulions pas reprendre l'antériorité de tout cela.

Cela a néanmoins fait débat. La commission Programme a rendu un avis favorable (11 pour, 5 contre et 3 abstentions) sur cette délibération.

**Mme la Présidente :**

Nous allons ouvrir la phase des interventions. Y a-t-il des commentaires ou des prises de parole sur le sujet ?

**M. DEGUET :**

Je vais faire une intervention qui s'inscrit dans la continuité de notre positionnement à la commission Programme.

Je voudrais d'abord revenir sur la question des financements européens. Il y a une sorte de tradition à considérer que parce que ce sont des financements européens, on prend des décisions et l'on va « taper » dans la caisse. Or, je veux rappeler que les financements européens, comme les autres, constituent de l'argent public qui donne lieu à des choix de priorité. Un certain nombre de Régions avaient choisi de ne pas mettre les équipements hydrauliques dans leur programme, et certaines les ont remis. Certes, c'est leur choix. Je rappelle néanmoins que quand elles font ce choix, d'autres secteurs, notamment la conversion à l'agriculture biologique qui est un sujet sensible, se retrouvent avec du budget en moins. Il faut savoir que l'argent n'arrive pas de façon magique.

Il y a un deuxième aspect « magique » dans ces fonds européens, ce sont les contreparties nationales qui proviennent d'institutions qui les paient en fonction de leurs stratégies et de leurs priorités. Le fait que les Régions les inscrivent dans leur programme n'implique pas obligatoirement que l'instance qui va fournir la contrepartie nationale, c'est-à-dire l'agence de l'eau, en fait de facto des priorités. En effet, il ne s'agit pas pour des collectivités d'imposer leurs priorités à une autre collectivité qui paie. Ainsi, un certain nombre de mesures sont inscrites par les Régions mais ne sont pas prises en compte par l'agence. Il y a bien un choix de priorités à faire au niveau de l'agence. De ce point de vue, étant donné la masse de financements sur lesquels nous sommes sollicités, le fait d'introduire ce financement-là induit une forme de vision des priorités sur le bassin qui n'est pas la nôtre. Par conséquent, dans la mesure où ce n'est pas la nôtre, nous ne voterons pas ce type de priorisation.

Je ne parle ici que de priorités. Il va de soi – et cela figure dans le texte – que cela doit rentrer dans les cadres de l'agence. Heureusement qu'un certain nombre de garanties sont évoquées, qui amèneront peut-être à des discussions avec les collectivités lesquelles n'ont pas forcément intégré ces éléments de conditionnalité qui sont présents dans la fiche QUA-6. C'est une condition minimale. Ce n'est pas possible que l'agence dépense de l'argent indépendamment de son programme lequel contient des fiches avec des règles et des priorisations de budget. En l'occurrence, nous sommes sur des éléments où il y a une intervention par rapport à ces priorisations. Je répète que c'est un vote sur des priorisations. Sinon, on referait les votes sur les mesures. Or, ce n'est plus le lieu.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. ALBERT :**

Les Régions choisissent leurs politiques, y compris le choix de gérer en interne les MAEC « investissement » indépendamment de l'agence. Pour eux, ce sont de petits dossiers qui se gèrent financièrement en interne. Il faut prendre en compte ce choix de certaines régions.

**M. NOYAU :**

Je ne comprends pas les propos de M. Deguet par rapport à la bio alors que le budget sur le deuxième pilier a doublé. Avec ce qui se passe, nous serons malheureusement loin de consommer. Déjà, nous aurions préféré qu'il y ait une partie « accompagnement à la conversion » et une partie « accompagnement à l'organisation des filières » puisque nous avons un réel souci dans la bio sur l'organisation des filières. Dans le contexte actuel, je crains qu'il y ait très peu d'agriculteurs qui vont se convertir au bio. En effet, certains cours sont supérieurs en agriculture conventionnelle qu'en agriculture biologique. Il faut donc avancer pas à pas. Je ne suis pas contre la conversion. Les chambres d'agriculture accompagnent d'ailleurs la conversion des agriculteurs. Néanmoins, je pense qu'une partie des agriculteurs qui sont en grandes cultures vont faire marche arrière.

**M. DORON :**

En l'occurrence, on passe à un échelon inférieur avec la prise de compétence des Régions dans la gestion de ces fonds. En termes de lisibilité des propositions du plan stratégique national de la PAC 2023-2027, je constate des difficultés de compréhension, d'appropriation et surtout de cohérence par rapport aux enjeux. En effet, le plan stratégique national de la PAC 2023-2027 que j'ai pu parcourir dans ses annexes et appendices montre un affichage national avec des orientations et des choix politiques et stratégiques qui ont été faits. Puis, cela se dilue dès que cela descend à l'échelon des Régions, avec des choses qui y figurent alors que cela ne devrait pas si nous voulons chercher la cohérence avec les orientations stratégiques nationales.

**Mme BERNARD :**

Bonjour à toutes et à tous. Pour une meilleure compréhension et de meilleurs échanges, je rappelle déjà que les financements européens ne sont pas un guichet facile à aller chercher. Effectivement, la PAC est une boîte à outils qui répond à une vision politico-stratégique pour servir nos agriculteurs et nos agricultrices. En revanche, ce n'est pas un guichet facile, surtout le deuxième pilier, et ce, pour deux raisons.

Tout d'abord, pour aller chercher les fonds européens, il faut obligatoirement un cofinancement, sauf dans le plan de relance qui était vraiment une particularité. Ce cofinancement peut être national. Il peut être « agence ». Sur la deuxième mesure, il peut être régional et même intercommunautaire. Quand les institutions mettent de l'argent en cofinancement, il faut que cela réponde à une certaine vision stratégique. C'est la première raison.

La deuxième raison, c'est que Régions ou État, nous sommes évalués. Nous avons des indicateurs à respecter en matière de consommation de crédits européens. Ce sont des indicateurs qui vont vers le verdissement. Si nous ne respectons pas ces indicateurs, nous avons une sanction budgétaire, c'est-à-dire qu'un certain montant nous est enlevé.

Sur le nouveau PSN 2023-2027, la sanction sera nationale, c'est-à-dire que si le critère européen n'est pas retenu, toutes les régions seront touchées contrairement à la programmation qui s'achève où la sanction était régionalisée. Il faut bien que nous mesurions tout cela ensemble.

Concernant le parallèle qui est fait entre l'enveloppe de la CAB (conversion à l'agriculture biologique) et les investissements, notamment l'investissement lié au changement climatique comme l'irrigation, autant vous pouviez faire cette comparaison dans l'ancienne programmation, autant dans la future programmation 2023-2027, elle ne peut plus se faire.

En effet, les mesures surfaciques remontent à l'État. Certes, l'agriculture biologique est une enveloppe du deuxième pilier mais c'est l'État ; elle n'est plus dans le giron des Régions. Vous ne pouvez pas dire : « Si nous mettons plus en CAB, nous sommes moins sur les investissements régions ». Ce n'est plus le cas pour la future programmation. Les enveloppes sont connues. Effectivement, l'ambition nationale sur la conversion à l'agriculture biologique est pour aller chercher 18 % de surfaces agricoles utiles. Actuellement, la moyenne nationale serait à 8 %. Il y a donc une vraie ambition.

Par contre, sur la future programmation 2023-2027 – je suis prête à en rediscuter calmement avec vous quand je pourrai aller à Orléans mais pour l'instant, j'ai une actualité « grippe aviaire » assez prégnante qui me retient dans la région –, nous ne pouvons plus faire cette comparaison. Ce n'est pas possible.

Nous en avons déjà parlé mais je crois qu'il va falloir que nous fassions l'effort, les uns et les autres, d'aller chercher cette complémentarité du dispositif pour avoir une efficience pour servir nos agriculteurs, nos agricultrices et nos agricultures. Demain, si nous voulons continuer à travailler la qualité de l'eau et l'aspect « biodiversité », il faudra accompagner toutes nos agricultures comme nous le faisons déjà, mais probablement encore plus.

Nous connaissons aujourd'hui la situation sur l'agriculture biologique qui est compliquée. Nous ne savons pas si cela durera ou pas. En tout cas, moi, je n'en sais rien. C'est compliqué parce qu'il n'y a plus de marché. Je crains que les agriculteurs, sur certaines filières, fassent marche arrière. Ils commencent déjà. Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas que nous continuions à travailler la qualité de l'eau et la biodiversité. Je pense qu'il faut que nous ouvrons notre spectre et que nous changions un peu notre logiciel tout en ayant des ambitions fortes sur l'aspect « durabilité agro-écologique ».

Enfin, ma dernière intervention concerne l'élevage. Je pense sincèrement que nous avons une vraie actualité dans nos régions sur l'élevage, certaines plus que d'autres mais toutes sont concernées et souhaitent garder des élevages. Une actualité « élevage » était déjà prégnante avant la guerre en Ukraine. Aujourd'hui, avec la guerre en Ukraine, cela va devenir une vraie actualité, avec plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de compte.

Il faut que dans nos dispositifs, nous puissions les uns et les autres, y compris l'agence, voir comment cette articulation peut nous permettre de garder nos élevages, notamment nos élevages ruminants. Nous savons tous que ce sont les animaux à quatre pattes et les ruminants qui nous permettent de garder nos prairies si chères à la biodiversité et au captage carbone.

Nous avons tout cela. Je comprends que ce ne soit pas facile. Pour moi, il a fallu des réunions et des réunions. Ce n'est pas encore finalisé. Nous attendons fin mars-début avril le retour de la Commission européenne sur la deuxième version que l'État français a proposée avec les Régions. Il faut se dire que demain, l'aspect « durabilité agro-écologique », nous devons aller le chercher en accompagnant toutes les agricultures.

Aujourd'hui, il est illusoire de croire que c'est en accompagnant uniquement l'agriculture biologique que nous irons chercher cet aspect « agro-écologie » même si nous devons – en tout cas, je le souhaite – bien garder toutes nos filières bio engagées. Quand vous entendez un agriculteur qui veut revenir en conventionnel avec tout l'argent public qui a été mis, cela vous fait mal au cœur. C'est une actualité aujourd'hui. Il faut que nous y veillions tous.

#### **Mme SCHAEPELYNCK :**

À la commission Programme, Mme Félix, élue à Bourges (région Centre), avait évoqué l'opportunité, dans le cadre de la boîte à outils des MAE qui sont présentées, de travailler sur les mesures de maintien du système « grandes cultures ». Nous avons eu une discussion. On s'est plutôt orienté vers la mesure « maintien » sur l'élevage. On a considéré que c'était une priorité. Or, il y a aussi un problème sur les zones de grandes cultures. Parmi les mesures de maintien, nous retrouvons bien une réduction des produits phytosanitaires. Il y a bien un lien avec la qualité de l'eau. Un travail peut être effectué sur les aires de protection de captages prioritaires. Ainsi, par rapport à la boîte à outils, il y a bien eu une priorisation mais en même temps, nous avons aussi des questions sur d'autres systèmes, en particulier sur le système « grandes cultures ».

**M. DEGUET :**

Je veux juste apporter deux précisions. J'entends les propos de Mme Bernard mais nous sommes bien sollicités ici pour prévoir des financements de l'agence sur de la conversion à l'agriculture biologique. Cela fait bien partie d'une enveloppe de l'agence. C'est bien dans cette enveloppe que nous faisons des choix. Mon expression a probablement été maladroite. J'ai simplement voulu montrer qu'il y avait des choix.

J'ai mis l'accent sur l'agriculture biologique – tout le monde sait que c'est un élément sensible –, mais j'ai passé sous silence, et j'ai eu tort, les deux pages complètes de MAEC dans lesquelles il y a notamment les questions de maintien de l'élevage. Nous sommes, comme défenseurs de l'environnement, particulièrement attachés à l'élevage quand il s'agit d'élevage à l'herbe et non pas dans de grandes fermes avec beaucoup d'animaux. Il n'est pas sûr que ceux-là aient un élément aussi structurant sur la question des espaces naturels.

Nous soutenons beaucoup de mesures de MAEC. L'agence s'occupant surtout de l'eau, il est parfaitement normal qu'elle privilégie des MAEC qui traitent de la question de l'eau. Je ne pense pas qu'il y ait des restes sur ces projets. Par conséquent, tout ce qui va s'introduire de nouveau prendra la place de quelque chose que l'on enlèvera. C'est déjà dans les choix qui ont été faits. Certains ont déjà été enlevés et n'ont pas été pris. Nous ne contestons pas cela parce qu'il y a une priorisation qui a été étudiée plutôt sérieusement. Toutefois, il existe bien un choix à faire dans les financements que l'agence va faire porter sur les deux mesures qui sont dans le document, c'est-à-dire un paquet de MAEC plus la conversion à l'agriculture biologique et d'autres investissements.

Je n'ai parlé que des investissements hydrauliques, je n'ai pas parlé des investissements phytosanitaires. Après, il faudra regarder si c'est utile ou pas, si c'est efficace ou pas. A priori, le fait de faire des investissements pour mettre moins de phytosanitaires, tout le monde voit bien que c'est un véritable enjeu. Encore une fois, il faudra faire le bilan. Nous avons une expérience de plan Écophyto qui est quand même un peu douloureuse. Il va falloir à un moment ou un autre être capables de regarder ce que cela donne. Cependant, nous n'avons pas demandé à changer ces éléments.

En plus, si j'ai bien compris, dans le fait de récupérer les financements Écophyto, vous n'avez pas véritablement le choix parce que nous avons pris tout le paquet. Il n'y a pas de raison de ne pas continuer. Je veux insister là-dessus. C'est une question de priorisation globale. Ce n'est pas simplement les bassines contre le bio.

**Mme BERNARD :**

Je suis assez d'accord avec vous sur tout ce qui est investissements phytosanitaires. D'ailleurs, c'est déjà très présent dans le deuxième pilier au niveau des régions, notamment concernant tout ce qui est filières végétales. L'agence, dans ses investissements, peut également aller vers tout ce qui est diminution des intrants. Après, il faut régler la logistique – côté Régions ou côté agence, je n'en sais rien – pour gérer ce complément. C'était cela qui était un peu lourd pour les agriculteurs et les agricultrices. Dans les PCAE végétaux notamment, il y a énormément de matériels aidés pour réduire les intrants.

**M. ALBERT :**

Nous avons quand même fixé une enveloppe sur le bio à 15 M€ alors que la recette sur les phytosanitaires n'était pas à cette hauteur. Ainsi, nous avons une politique de l'agence qui était vraiment forte dans ce domaine. Les MAEC représentent beaucoup moins (3 M€). C'est tout à fait relatif par rapport au poids que l'on peut accorder à l'agriculture biologique de l'autre côté.

**M. DORON :**

J'aimerais comprendre. Je n'ai pas participé au débat qu'il y a eu en commission. Néanmoins, quand je relis ce qui nous est proposé aujourd'hui sur les mesures qui devraient être en cohérence à la fois avec le plan stratégique national et les objectifs généraux et spécifiques, je pense en particulier à l'objectif général de renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat et de contribuer aux objectifs de l'Union liés à l'environnement et au climat, quand on décline les objectifs spécifiques, notamment pour favoriser le développement durable, la gestion efficace des

ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air, j'ai le sentiment de ne pas y trouver mes petits, à moins d'être passé à côté et de ne pas avoir compris.

Je suis assez atterré de voir dans ce projet de délibération majoritairement des MAEC sur la gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures, puis de voir poindre des projets de renforcement qui ne sont pas forcément les plus pertinents quant à une meilleure gestion de la ressource, notamment par rapport aux besoins des milieux naturels et de la biodiversité. Nous y reviendrons à l'avenir.

**M. GUTTON :**

Certes, il peut être marqué « gestion quantitative » mais c'est de la réduction de produits phytosanitaires. Il se trouve qu'il y a des MAEC qui intègrent à la fois la gestion quantitative et la réduction des intrants. L'agence se positionne clairement sur tout ce qui concerne la réduction des intrants. C'est notre entrée. C'est bien l'idée.

De la même façon, nous sommes dans une logique territorialisée. Nous rappelons que notre priorité est la territorialisation. Nous sommes dans des logiques de PAEC (plans agroenvironnementaux et climatiques). C'est comment on accompagne des acteurs sur le terrain, qu'ils fassent de la reconquête de la qualité de l'eau un enjeu et utilisent la boîte à outils disponible avec les mesures agroenvironnementales et climatiques, la conversion à l'agriculture biologique et des équipements en matériels pour réduire l'utilisation d'intrants sur un territoire. C'est vraiment cela la logique.

Nous sommes dans un système itératif. Nous sommes à une année du démarrage de la nouvelle politique agricole commune. Les autorités de gestion, aujourd'hui les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ont aussi besoin de connaître – c'est bien l'enjeu de la délibération – là où l'agence de l'eau va se positionner pour pouvoir ensuite avancer et revenir vers nous pour faire des propositions. Nous gardons la main. Le conseil d'administration ne va pas être dessaisi de son acte de décision. Nous reviendrons devant vous pour faire le point, région par région, des discussions que nous aurons.

**Mme CHOUMERT :**

Je voulais juste préciser que d'un point de vue technique, les MAEC « gestion quantitative » visent à accompagner les agriculteurs à réduire la consommation en eau. Cela s'appelle « gestion quantitative » mais c'est bien pour aider à réduire. En fait, ce sont les anciennes MAEC désirrigations. Il y a donc les MAEC « réduction de phytosanitaires » et de limitation de la quantité d'eau. Puis, de l'autre côté, il y a la partie « investissement » où nous allons accompagner les retenues de substitution seulement.

**M. GUTTON :**

Sur les retenues de substitution, c'est notre politique à nous. Pour que l'agence puisse intervenir dans un PTGE sur de la substitution, il faut que ce soit intégré dans les programmes régionaux qui sont pour le coup de la responsabilité des Régions sur ce volet. Ensuite, nous intervenons selon nos règles d'intervention. Là encore, cela reviendra devant le conseil d'administration. Les Régions sont autorités de gestion mais la décision de financement sur ces équipements appartient bien au conseil d'administration.

De toute façon, les PTGE sont une politique centrale du 11<sup>e</sup> programme. Nous aurons des points réguliers avec vous sur le sujet. Nous allons d'ailleurs en reparler tout à l'heure avec l'appel à initiatives sur les études HMUC.

**Mme la Présidente :**

Merci de ces précisions. Je propose que nous nous arrêtons là sur ce point. Il s'agit vraiment d'orientations. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Il était important que nous le mettions à l'ordre du jour pour donner de la lisibilité à nos Draaf et pour pouvoir construire des politiques d'aide qui soient efficaces en matière d'accompagnement des agriculteurs. Je vous propose de passer à l'adoption de la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Liste des aides financées et critères de répartition de l'enveloppe « agence » entre régions pour le futur plan stratégique national (PSN) dans le cadre de la programmation PAC 2023-2027.
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-05 du 15 mars 2022.**

## **MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « REDEVANCES »**

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

### **Mme la Présidente :**

Je vous propose que nous passions au point suivant qui concernait la mise en place d'un groupe de travail sur les redevances. Je vous rappelle que quand nous avons eu notre débat sur la révision à mi-parcours du 11<sup>e</sup> programme, le groupe de travail avait souhaité approfondir certains sujets, notamment le suivi des redevances réellement encaissées lors des trois dernières années du programme ou encore la question des redevances pour prélèvement en zone de répartition des eaux. Nous avons acté la mise en place de ce groupe de travail. Le sujet a un peu progressé. Je laisse M. Albert nous en dire deux mots.

### **M. ALBERT :**

Je veux d'abord souligner l'élection hier de la vice-présidente, Mme Lamour. Ce groupe de travail « redevances » se rapporte aussi aux propos de M. Deguet concernant le prélèvement du plafond mordant. Effectivement, cela nous avait à un moment donné posé beaucoup de questions avec cette augmentation de redevances que nous avons tous souhaitée pour arriver à des recettes assez importantes pour pouvoir donner des subventions sur nos territoires. Néanmoins, il ne faut pas que ce plafond mordant soit tous les ans à une hauteur qui serait déraisonnable. Certes, l'aide de l'État a été significative cette année mais je ne pense pas que cette aide atteindra tous les ans le même niveau au regard du plan de relance de cette année.

La vocation de ce groupe de travail est vraiment d'œuvrer sur la période 2022-2024 et de regarder les recettes 2023-2024 pour préparer l'élaboration du 12<sup>e</sup> programme. Il y a bien deux temps, dont un temps de « calendrier » où nous allons examiner les recettes des redevances. Hier, lors de la réunion du groupe de travail, nous avons souhaité qu'une information générale soit donnée à l'ensemble des personnes en dehors du groupe de travail qui le souhaiteraient.

Nous avons fait une proposition de groupe de travail avec quatre membres du collège des parlementaires et collectivités, quatre membres du collège des usagers économiques, quatre membres du collège des usagers non économiques et deux membres du collège de l'État.

Nous avons aussi voulu qu'il y ait au moins deux représentants des communes ou groupements de communes parmi les parlementaires et collectivités lesquels détiennent la majorité des compétences « eau et assainissement », avec les contributions qui sont apportées à l'agence. Ce point a été retenu par l'ensemble de la commission.

Chaque collègue va maintenant se réunir pour identifier les personnes qui vont y participer. Ensuite, le groupe de travail pourra se mettre en place d'ici la fin de l'année et l'année prochaine pour pouvoir élaborer dans le 12<sup>e</sup> programme le système des redevances.

### **Mme la Présidente :**

La proposition a fait l'unanimité hier en commission. Je vous propose de ne pas ouvrir le débat, sauf meilleur avis. Nous passons directement au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

- *Création du groupe de travail thématique « redevances ».*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-06 du 15 mars 2022.**

## **PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAUX (PDRR) ET PLAN ÉCOPHYTO : ENVELOPPES MAXIMALES DE DROITS À ENGAGER POUR 2022**

Point « programme » n° 3 de l'ordre du jour

### **Mme la Présidente :**

Le point suivant concerne les enveloppes maximales des droits à engager pour 2022 sur les programmes de développement rural régionaux et le plan Écophyto dans une année 2022 qui est la dernière année de transition avant la nouvelle PAC. La définition des enveloppes maximales à engager par région s'est appuyée sur les mêmes critères que les années passées et a été précisée en fonction des besoins identifiés pour chaque région.

### **M. ALBERT :**

Ce sujet n'a pas amené de remarque particulière. Nous sommes sur une dernière année d'échange concernant des enveloppes qui ont bien été co-coordonnées entre les régions et l'agence. Il n'y a pas eu de souci majeur. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

### **Mme la Présidente :**

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Je vous propose que nous mettions les trois délibérations au vote en même temps. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Financement de la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB) en 2022 : définition de la répartition régionale.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-07 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Financement d'investissements agro-environnementaux en 2022 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Ecophyto : définition des enveloppes maximales de droits à engager.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-08 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2022 – Définition des enveloppes maximales de droits à engager.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-09 du 15 mars 2022.**

## APPELS À PROJETS

### Point « programme » n° 4 de l'ordre du jour

#### **Mme la Présidente :**

Nous passons ensuite aux appels à projets. C'est une méthode qui a fait ses preuves au sein de l'agence pour faire émerger à la fois de nouveaux porteurs et de nouvelles actions. J'adresse un grand merci aux services de l'agence. Nous savons que l'instruction et la mise en œuvre de ce type d'appel à projets et de mode d'intervention nécessitent beaucoup de travail de communication et d'accompagnement des acteurs, donc un grand merci pour la mobilisation de toutes les équipes.

#### **M. ALBERT :**

Cette programmation d'appel à projets a amené beaucoup de discussions, y compris sur les projets récurrents du plan Loire 5. Nous avons d'ailleurs demandé à ce qu'il y ait, à la commission Programme, une présentation de ces projets récurrents.

Parmi ces projets récurrents, nous avons notamment l'utilisation des eaux de pluie pour les productions végétales. La gestion de la ressource, le littoral et le milieu marin figurent aussi dans ces projets récurrents qui n'appelaient pas de questions particulières, mise à part cette demande de présentation du plan Loire 5.

Concernant l'émergence de priorités, l'effacement des plans d'eau a donné lieu à quelques débats, notamment sur le contournement ou l'effacement. Nous proposons en l'occurrence de travailler le sujet à travers un cahier des charges que nous pourrions étudier en commission Programme pour voir s'il est adapté aux souhaits des uns et les autres.

À propos de la déconnexion des eaux pluviales des bâtiments publics, cela fait suite à l'appel à projets « eaux pluviales » qui s'adressait aux collectivités ; cet appel à projets n'avait pas suscité l'engouement des collectivités jusqu'au bout et n'avait pas consommé les enveloppes. Or, nous pensons que cette démarche sur les bâtiments publics pouvait booster l'appel à projets.

Au sujet de la déconnexion des eaux pluviales en lien avec les activités économiques, un travail avait été mené à l'agence pour élargir cette déconnexion. Il y a eu quelques débats mais nous avons choisi de retenir le point.

La commission a souhaité travailler le PSE « algues vertes », y compris sur les PSE privés en matière d'accompagnement. Il s'agit donc de faire un bilan des PSE publics qui ont été menés par l'agence en appel à projets, puis de voir éventuellement la possibilité d'accompagner l'émergence de PSE privés.

S'agissant de l'abreuvement des animaux et de l'opération collective « consommation d'eau », nous avons eu quelques débats mais nous avons choisi de retenir le sujet.

Sur la partie dérogatoire en matière de biodiversité, nous sommes intervenus en précisant qu'il s'agissait bien de biodiversité humide.

Concernant la réouverture des cours d'eau en milieu urbain, un débat a eu lieu sur la renaturation éventuelle des cours d'eau pour que cela ne revienne pas uniquement à enlever un tuyau pour « faire joli » dans le centre-ville. Le problème de Saint-Etienne a été évoqué à ce sujet. Le cahier des charges devra aussi prendre en compte ces éléments.

Au sujet des déchets plastiques, le débat a porté notamment sur la pratique dans les autres agences, avec une réflexion sur la possibilité d'intervenir de manière globale à l'échelle des agences sur ce sujet, y compris en termes d'innovation dans ce domaine.

Nous avons aussi parlé de l'assainissement et de la possibilité d'ouvrir un appel à projets sur l'assainissement collectif pour les communes qui ne seraient pas raccordées aujourd'hui et qui seraient en mesure de l'être. Un groupe de travail s'est réuni à ce sujet. Nous sommes en train de voir comment un cahier des charges pourrait s'élaborer et quelle enveloppe pourrait être mise sur ce sujet, sachant que nous devons, sur le terrain, prendre en compte le caractère des zonages (collectifs ou non collectifs). Certaines collectivités notamment sont parties sur des zonages non collectifs. Il s'agit donc de voir comment nous faisons en termes de programmation et d'enveloppe.

Tout cela n'empêche pas d'autres appels à projets qui pourraient émerger dans les deux années qui viennent. La commission a néanmoins souhaité retenir ces projets-là. Il s'agit donc d'essayer de préciser la nature du cahier des charges qui pourrait être mis en œuvre.

**Mme BRUNY :**

Je n'ai peut-être pas été suffisamment attentive ou j'ai loupé des épisodes mais je ne me souviens pas que nous ayons été aussi précis concernant les différents points qu'avait retenus la commission.

**M. GUTTON :**

Je rappelle que nous sommes dans des systèmes itératifs où nous avons besoin de votre regard et prévalidation pour avancer, sachant que de toute façon, les appels à projets vous seront présentés avant de les lancer. Les deux appels à projets sur l'élevage et les cultures sous serre ont bien été validés au conseil d'administration. En même temps, nous avons besoin d'une certaine visibilité sur des projets d'appels à projets pour que les services puissent travailler sur les cahiers de charges avant que nous vous les fassions valider.

**Mme BRUNY :**

Hier, nous avons discuté d'un certain nombre de propositions qui étaient faites. J'imagine que les services ont noté les différents points de vue. Par exemple, sur les PSE privés, nous avons discuté mais il ne me semble pas que nous ayons voté des choses ou alors je me suis complètement fourvoyée. Je voudrais quand même mettre cette nuance par rapport à ce qui a été indiqué par M. Albert.

**M. GUTTON :**

Concernant les PSE privés, M. Poirier a effectivement évoqué l'idée qu'il ne fallait pas fermer la porte et regarder un peu ce qui se passe avec des financements privés, mais vraiment privés. J'avais évoqué ce qui se fait en Bretagne autour de Ploërmel. Quelqu'un avait suggéré que l'agence puisse éventuellement accompagner l'ingénierie à l'amont d'un PSE qui ne serait pas financé par l'agence de l'eau. Elle ne pourra plus le faire. Nous arrivons, fin 2022, au terme de la période telle qu'elle a été prévue par le ministère de la Transition écologique. Cependant, le dispositif pourrait être repris par un financeur privé comme une fondation, une entreprise ou d'autres acteurs. La Caisse des dépôts et consignations a pu le faire par le passé. Ce sont des pistes de réflexion. Nous étions plus dans un débat qu'une validation formelle.

**Mme BRUNY :**

Je voulais prendre un peu de distance avec la prise de parole précédente.

**M. DEGUET :**

C'est bien d'avoir des discussions ouvertes mais c'est mieux de passer à la réalisation. Il existe probablement une étape entre les deux qu'il faudrait articuler. Je demanderais bien que dans le plan de travail des services, à partir du moment où l'on commence à travailler – j'imagine qu'ils ne vont pas travailler sur tous les projets qui sont donnés –, que l'on ait une vision des priorités, c'est-à-dire de l'ordre dans lequel on va les prendre et ce sur quoi on va travailler à partir de maintenant. Autrement, nous avons l'impression que l'on déballe tout, on regarde ce qui peut se faire, on donne des remarques mais cela ne donne pas réellement le plan. Il manque une étape entre le moment où nous discutons de l'utilité et le moment où le contrat arrive.

J'ai posé des questions sur les destinataires, c'est-à-dire les porteurs de projets auxquels nous nous adressons dans ce genre de projet, notamment sur la taille quand il s'agit d'exploitations agricoles. Quel type de critère introduit-on à l'intérieur de ces appels à projets ? Cela devrait faire l'objet d'une discussion plus générale plutôt que de la faire chaque fois. Je demande qu'à partir de ce qui a été fait, on commence à voir un premier plan de travail qui repasse en commission.

**Mme la Présidente :**

Comme il s'agit d'orientations pour la deuxième partie du 11<sup>e</sup> programme, je pense que nous pouvons y revenir à l'automne quand nous aurons la discussion sur les orientations budgétaires, ce qui laisse un peu de temps aux équipes de l'agence pour travailler, pour prioriser.

**M. DEGUET :**

De toute façon, je n'ai pas demandé que ce soit pour demain.

**Mme DORET :**

Le débat d'hier en commission consistait à savoir s'il y avait d'autres propositions ou si les premières propositions répondaient aux enjeux. L'idée était de revenir au mois de juin avec un calendrier prévisionnel sur les trois dernières années du programme et vous faire délibérer sur les appels à projets et la façon dont nous allons les planifier d'ici la fin du programme. Il faudra ensuite voir année par année, et en fonction de la dynamique des engagements, les enveloppes et si cela modifie ou pas le calendrier. C'était bien l'idée de revenir.

Concernant les PSE privés, nous avons aussi pris l'engagement de faire le bilan au mois de juin des études que l'agence a accompagnées et qui concernaient des PSE privés. Cela nous permettra de savoir un peu comment ils vont se déployer ou pas dans les territoires. Ce point était de toute façon prévu, en décalage avec les PSE que l'agence accompagne financièrement.

**Mme la Présidente :**

J'ai annoncé « automne », vous dites « juin », tout va bien...

**M. ALBERT :**

Je me suis peut-être mal exprimé. Je pensais qu'il s'agissait de l'accompagnement qui a été mis dans la diapositive sur les PSE privés, lesquels n'étaient pas dans la colonne des appels à projets. Je ne voudrais pas que l'on pense que le président a déjà décidé. La sélection va aussi se faire budgétairement par rapport aux engagements que nous pouvons avoir. Il reste encore une étape à passer avant de valider tout cela. Je me suis probablement mal exprimé. Vous auriez cru que tout allait être acté du jour au lendemain.

Ensuite, nous avons eu deux appels à projets : un appel à projets sur l'utilisation des eaux de pluie, le recyclage et la réduction des rejets en productions végétales sous serre. Un débat a été mené. « Pleine terre » a été rajouté. La question a été posée : est-ce que c'était « plein champ » ou « sous serre » ? C'est donc bien « sous serre », mais en pleine terre.

Un bilan a déjà été effectué sur les 29 projets qui avaient émergé au premier appel à projets lequel a déjà été présenté, dont la majorité était sur l'ouest, notamment autour de Rennes. L'enveloppe n'avait pas été utilisée à 100 %, ce qui nous permettait de relancer un autre projet et de réanimer cette dynamique. Cet autre projet a été voté à la majorité, avec un vote contre et une abstention. L'enveloppe est de 2 M€, avec un plafond de 150 k€HT par projet et par entreprise agricole. L'idée du projet est vraiment de faire des économies d'eau et de récupérer ces eaux de pluie à des fins agricoles, mais aussi de moins polluer sur les eaux de drainage qui peuvent ressortir.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des questions ou commentaires sur ces deux appels à projets ?

**M. MARQUÈS :**

Je ne vais pas refaire les débats d'hier mais apporter les mêmes éléments puisque c'est moi qui ai voté contre avec deux motifs. Premièrement, l'instruction se fait au fil de l'eau. Deuxièmement, il n'y a pas de zonage puisque ce n'est pas possible à cause de la première condition. Cela fait que ce sont les zones et les porteurs de projets les plus organisés, les plus réactifs qui vont pouvoir consommer l'enveloppe et que l'on ne va pas attribuer des aides uniquement et prioritairement aux

zones en déficit hydrique ou à des masses d'eau en risque de non-atteinte du bon état, sur des ZRE par exemple. J'ai eu des réponses à mes différentes remarques et questions hier.

**M. ALBERT :**

L'autre appel à projets concernait l'utilisation des eaux de pluie et les changements de pratiques procurant des économies d'eau dans les élevages. Là aussi, l'enveloppe est de 2 M€ avec un plafonnement à 100 k€HT par projet et par entreprise. Des questions ont été posées sur la qualité de cette eau et la mise en place de traitements spécifiques pour permettre de l'utiliser pour la consommation des animaux. Le débat a porté sur la pleine terre. Il n'y a pas eu de questions et d'engagements relatifs à tout cela.

**Mme la Présidente :**

Y a-t-il des questions ou commentaires ?

**M. DORON :**

J'ai une question concernant le plafonnement des dépenses éligibles. Pourquoi y a-t-il un tel écart entre le premier et le second appel à projets ? C'est peut-être lié à la nature des investissements. Néanmoins, je m'étonne qu'il puisse y avoir une telle différenciation.

**M. ALBERT :**

Avait été posée la question des petites, moyennes ou grosses entreprises. Ce plafond permet aussi de toucher plus d'exploitations d'élevage. C'est pour cela qu'il a été mis à 100 k€.

**M. DORON :**

Les dépenses éligibles sont plafonnées à 150 k€HT pour les projets de productions végétales sous serre et à 100 k€ pour les économies dans les élevages. Or, il me semble que les économies dans les élevages sont plus à encourager et à accompagner que pour ce qui intéresse les productions végétales sous serre pour lesquelles les sources de financement sont préexistantes.

**M. ALBERT :**

Le premier appel à projets concernant l'économie d'eau sur les productions végétales sous serre n'avait pas consommé l'enveloppe. C'est aussi un moyen de mettre de l'économie d'eau partout.

**M. MERCIER :**

La question a été posée hier. La réponse est que tout simplement, la nature des travaux et des équipements qui sont mis en œuvre justifie la différence de coût. Il n'y a rien d'autre.

**M. DORON :**

Les investissements pour des productions végétales sous serre, lesquelles sont fort consommatrices à la fois techniquement et financièrement, ne sont pas les plus pertinents. Il me semble beaucoup plus important d'accompagner les économies d'eau en élevage.

**M. DEGUET :**

Dans l'ordre du jour, il est écrit : lancement d'un appel à projets pour les économies d'eau en agriculture pour les cultures hors sols et l'abreuvement des animaux. Je pense que c'est juste une coquille. Si vous regardez, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Néanmoins, je veux insister là-dessus.

Nous avons fait un premier appel à projets qui, parce qu'il ciblait les cultures hors sols, a sorti complètement toute l'agriculture bio de la réponse. Ce n'est pas évident a priori mais cela fait partie des véritables précautions qu'il faut prendre. Il a fallu rappeler que les serres sur terre souvent se déplacent plus que les serres sous verre. Il convenait absolument d'aller chercher la

récupération d'eau sur ces domaines. En particulier, cela avait une incidence sur la taille des entreprises qui pouvaient répondre parce que ce ne sont pas les mêmes types d'investissement.

J'insiste sur le fait qu'en remettant cela, nous revenons en arrière. C'est probablement ce qui justifie aussi que nous ayons un deuxième appel qui est pratiquement le même que le premier. Grosso modo, nous ne sommes pas très favorables à ce que l'on en fasse une série parce que dans ce cas-là, nous ne sommes plus sur une logique d'expérimentation de coût mais sur une logique d'institutionnalisation qui va ouvrir tous les défauts que pointe le personnel de l'agence.

Ensuite, c'est clairement présenté comme des dispositifs européens qui s'adressent aux petites et moyennes entreprises. Ce n'est pas reformulé clairement mais je pense que c'est juste un problème de présentation de l'appel à projets. Nous avons dans cet appel à projets ci un rappel des nomenclatures européennes. De fait, cela va faire un tri par rapport à ces éléments.

Certes, la question du soutien à l'élevage, y compris en matière d'abreuvement des animaux, est intéressante. Toutefois, il y a une vraie priorité sur l'élevage à l'herbe et avec pâturage. Cela ne figure pas dans l'appel à projets. Il s'agit effectivement d'un objectif « eau ». Cependant, il faudra à un moment ou à un autre être capables de distinguer ces éléments.

#### **Mme la Présidente :**

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Lancement de deux appels à projets pour réduire les consommations en eau des exploitations agricoles.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 abstentions)**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-10 du 15 mars 2022.**

#### **Mme la Présidente :**

Comme je vous le disais en introduction, nous introduisons un point en séance. Lors du dernier comité de bassin – mais cela correspond aussi aux échanges que nous avons eus dans un précédent conseil d'administration sur des études HMUC nécessaires dans le cadre des PTGE –, il y a eu beaucoup de remarques disant que ces études étaient très longues et qu'elles ralentissaient la prise de décision sur les actions à mettre en place par bassin de vie et par PTGE, mais aussi des inquiétudes sur leurs coûts en indiquant que ce serait probablement un frein au développement des solutions par bassin.

Après échange avec le ministère de l'Agriculture, nous avons obtenu 1,5 M€ de la part du ministère pour aider à financer ces études. Avec la contribution de l'agence, nous pourrions arriver à financer à 100 % des études qui sont prêtes à démarrer en 2022.

Je rappelle l'intérêt de ces études HMUC. C'est tout simplement le point de départ de la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. En effet, c'est sur la base de cette connaissance que nous pouvons définir les solutions à retenir pour chaque projet de territoire.

Voilà pourquoi nous souhaitons vous proposer de lancer un appel à manifestation d'intérêt sur le sujet, dont M. le Directeur général va vous préciser les orientations que nous pourrions retenir.

#### **M. GUTTON :**

En l'occurrence, c'est aussi en application du programme d'intervention de l'agence auquel le dispositif de financement de ces analyses HMUC est bien conforme. L'intérêt est de pouvoir mobiliser les crédits apportés par l'État et d'accélérer la réalisation de ces analyses puisque finalement, cela exonère le maître d'ouvrage des difficultés qu'il pourrait y avoir à trouver les cofinancements aux 70 % apportés par l'agence de l'eau.

Je ne veux pas reprendre la fiche qui a été rédigée dans un temps record. J'en remercie en particulier Mme Doret et son équipe pour leur réactivité. C'est un travail que nous menons avec le Sgar Centre-Val de Loire. L'objectif est de pouvoir aller très vite puisque l'État a la contrainte de devoir engager le 1,5 M€ avant la fin de l'année. Nous proposons donc de lancer cet appel à

projets dès après le conseil d'administration, puis de laisser aux porteurs de projets jusqu'à la fin du mois d'avril pour déposer un dossier. Il s'agit plus précisément d'une intention de dossier. J'insiste là-dessus. C'est la logique de l'appel à initiatives. Ensuite, il reviendra aux porteurs de projets pour lesquels les directions régionales de l'agriculture seraient favorables à un cofinancement de déposer en bonne et due forme leurs dossiers auprès à la fois des services de l'État et de l'agence de l'eau pour obtenir un financement avant la fin de l'année.

En termes de conséquences pour l'agence de l'eau, en réalité, cela ne change rien au fait que ces études auraient été financées d'ici la fin du programme d'intervention. Nous allons avoir vraisemblablement une accélération parce que c'est une opportunité d'un financement à 100 % de l'étude. C'est effectivement l'objectif recherché puisque cela permet d'accélérer l'élaboration des PTGE, dont nous avons fait la règle sur le bassin Loire-Bretagne. Cela a été un débat dans nos instances. Nous avons imposé les analyses HMUC pour élaborer un PTGE. Là, nous sommes dans une accélération. C'était l'objectif poursuivi par la préfète coordonnatrice de bassin.

Cela n'aura pas de surcoût financier pour l'agence de l'eau mais il faudra financer ou engager dès cette année sans doute une part plus importante de ce que nous aurions fait sur deux ou trois ans vraisemblablement.

Nous rappelons dans la note ce que nous attendons d'une analyse HMUC. Nous ne pourrons financer que certains modules. Du fait du calendrier, il n'est pas sûr que tous les maîtres d'ouvrage soient en capacité à lancer toutes les études d'un seul coup. Il peut d'ailleurs y avoir sur certains territoires – nous l'avons évoqué au moment de la révision du 11<sup>e</sup> programme d'intervention – besoin d'études complémentaires et non pas forcément de refaire des études qui existent déjà.

Nous envisageons – mais en tant que piste si jamais nous étions débordés par les demandes ou si l'enveloppe de l'État risquait d'être dépassée – la possibilité pour l'État de prioriser en fonction des territoires, notamment pour retenir les territoires où les tensions sont les plus fortes. Je pense aux zones de répartition des eaux ou aux territoires classés en 7b3 au titre de notre schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Les crédits de l'État seront gérés par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt même s'il y aura sans doute un pilotage général par la préfète coordonnatrice de bassin qui a obtenu ces financements auprès du ministère de l'Agriculture.

**Mme BRUNY :**

J'ai une question sur la date à partir du moment où notre délibération s'appliquerait dès son adoption.

**M. GUTTON :**

En fait, nous ne proposons pas de délibération parce que les dossiers individuels feront l'objet d'une décision de l'agence de l'eau selon la procédure normale et conformément au 11<sup>e</sup> programme. C'est plutôt l'État, d'une certaine façon, qui a besoin de cet appel à initiatives. Nous le faisons ensemble parce que l'agence est un établissement public de l'État. C'était une proposition qui a été faite par la préfète coordonnatrice mais les décisions seront bien prises par les instances de l'agence conformément à nos procédures. L'intérêt, c'est que nous recueillions un avis global ou un intérêt global du conseil d'administration.

**Mme BRUNY :**

Ma question était en lien avec ce qui était déjà engagé sur les territoires. Dans certaines CLE, il existe des PTGE pour lesquels nous nous sommes déjà réunis et pour lesquels des études ont été préparées et validées.

**M. GUTTON :**

Nous en avons beaucoup qui sont déjà lancés et dont les plans de financement sont déjà bouclés. En l'occurrence, il s'agit de lancer de nouvelles études qui n'ont pas encore été engagées. L'agence de l'eau intervient d'ores et déjà sur le Clain, sur la Vienne, sur l'Allier, sur beaucoup de

bassins versants. Il y en a également en Pays de la Loire. Il ne s'agit pas d'aller repêcher des dossiers qui ont déjà un plan de financement bouclé.

**M. Le MAIGNAN :**

Il s'agit de faire des études qui portent sur des territoires. Ma question concerne la délimitation de ces territoires. Qui le fait ? Comment la définition de ces territoires se fait-elle ?

**M. GUTTON :**

Ce sont des territoires de Sage. Ce sont des bassins versants tels qu'ils sont délimités. Ce n'est pas un département entier. Il y a eu effectivement des velléités, dans certains départements, de s'engager dans le territoire départemental sur un PTGE. Les territoires des PTGE doivent d'ailleurs être approuvés par la préfète coordonnatrice de bassin. Nous restons bien dans une logique de bassin versant.

En revanche, cela pourrait être plusieurs bassins versants. En Bretagne, nous avons 21 territoires de Sage. Nous pourrions imaginer que plusieurs territoires partent ensemble sur une étude commune. Ce sont des choses qui m'apparaissent possibles. Nous savons que fusionner deux ou trois Sage est très compliqué juridiquement. Cependant, nous poussons depuis longtemps, notamment sur le territoire breton avec le Conseil régional, à ce que plusieurs fleuves côtiers puissent se réunir pour travailler ensemble sur un territoire plus vaste que de tous petits bassins versants comme nous pouvons en avoir.

**M. Le MAIGNAN :**

C'était justement mon interrogation puisque je viens de la Bretagne. Les acteurs locaux ont l'impression que cette volonté de réunir plusieurs Sage freine les plus entreprenants. C'est ce qu'ils ressentent.

**M. GUTTON :**

C'est la fameuse formule : tout seuls nous allons plus vite, ensemble nous allons plus loin. Travailler ensemble prend effectivement du temps. Nous le savons bien dans les instances de bassin. J'imagine que certains collègues auraient pu nous faire un Sdage beaucoup plus vite que le temps que nous avons pris pour élaborer un document partagé. Certes, cela prend plus de temps mais en l'occurrence, nous n'avons pas obligé les acteurs au regroupement. Quoique nous l'ayons fait sur les contrats territoriaux, c'est-à-dire que nous poussions déjà à des regroupements de contrats territoriaux. De la même façon, nous pensons que mutualiser un certain nombre de ressources en matière de planification a du sens en termes de surveillance. D'ailleurs, même les agences de l'eau le font aujourd'hui à une échelle nationale. Après, certaines actions doivent sans doute se dérouler au plus près du terrain et cela doit être préservé.

**M. DORON :**

L'histoire m'aura appris – notamment sur un PTGE qui était lancé, en particulier celui du bassin Allier amont et aval – que les questions de gouvernance peuvent être prégnantes. D'ailleurs, c'est à ce titre que nous avons été saisis en fin d'année dernière sur la garantie d'une pluralité et de la cohérence de la représentativité des structures participant à l'élaboration du PTGE et par voie de conséquence à l'étude HMUC.

Je n'ai pas vu dans cette note – laquelle est très bien faite au demeurant et à laquelle je souscris tant sur la forme que sur le fond – la garantie de gouvernance. Il est écrit : « L'appel à manifestation d'intérêt précisera les conditions à remplir pour les porteurs de projets, notamment sur les éléments attendus dans les lettres d'intention ». Je souhaiterais que cette lettre d'intention fasse figurer et clarifie la gouvernance du portage de l'étude et donc certains sujets de crainte, y compris de voir des déséquilibres parfois un peu trop prégnants s'y exercer.

**M. GUTTON :**

Nous le notons. Puis, nous le partagerons évidemment avec les services de l'État ici présents. Nous avons d'ailleurs sur l'Allier un bon exemple d'études HMUC qui se fait sur un territoire plus vaste que celui de la CLE Allier aval. En effet, c'est l'ensemble du bassin de l'Allier qui fait l'objet d'une étude HMUC. Nous nous sommes rendus sur place avec M. Gandrieau, M. Albert et M. Burlot. Nous avons pu constater le rôle important que joue l'État, lequel nous l'avons vu est aussi le gage de cette neutralité. Nous avons rencontré le préfet du Puy-de-Dôme qui, avec les services de la direction départementale des territoires, est très mobilisé sur la réalisation de cette étude HMUC. Après, l'élaboration du PTGE se fera au sein de la commission locale de l'eau de l'Allier aval. Ce sont des sujets sur lesquels nous sommes toujours très attentifs.

**M. GANDRIEAU :**

J'ai deux questions. Est-il possible de le faire non pas à l'échelle d'un bassin versant parce qu'à l'intérieur d'un même bassin versant, il peut y avoir des sous-bassins avec problème et d'autres dont les problèmes sont réglés et donc sans nécessité de faire un PTGE puisqu'ils ont été faits sous une forme ancienne mais qui a apporté des résultats ?

Deuxième question, certains bassins voisins ont eu l'obligation de faire des HMUC avec le PTGE, notamment ceux qui étaient susceptibles de passer en ZRE, et avec des coûts qui leur restent presque en travers de la gorge. Ceux qui arrivent seront-ils mieux financés ?

**M. GUTTON :**

Sur la première question, je suis prudent. Nous ne gérons pas les crédits de l'État. Il nous semble que nous sommes dans une logique de subsidiarité. Sur certains territoires, si les données existent, il faudra que la demande de subvention explique la raison pour laquelle on va se concentrer sur tel territoire plutôt que sur tel autre. Là aussi, les services des directions départementales des territoires seront sans doute associés pour nous garantir que la démarche ait du sens.

Sur la deuxième question, nous pourrions débattre très longtemps du principe d'égalité. Nous y sommes tous attachés. Au gré des périodes, les règles de financement...

**Mme la Présidente :**

Si la solution est d'abandonner des financements, c'est dommage. Nous avons évoqué l'importance de pouvoir accélérer la prise de connaissance des territoires. Nous avons trouvé un moyen pour ce faire. Néanmoins, j'entends la remarque.

**M. GANDRIEAU :**

Je me vois mal sur un territoire être le dernier à enclencher cette étude HMUC pour un problème de décision sur l'ensemble du bassin ou pas, et donc qui pourrait être tranchée, puis de bénéficier de 100 % contrairement à mes voisins qui galèreraient un peu. Par honnêteté, nous ne demanderions pas les 100 %. Nous nous ferions un peu « allumer ». On dira : « Vous avez bien fait dans le fond de traîner ». Cela m'embête un peu. Pour certains, le volet C, je peux vous dire qu'ils l'ont à travers de la gorge. Je ne veux pas citer lesquels.

**M. GUTTON :**

Le problème des financements est un vrai sujet. Là, il y a une volonté d'accélération, donc c'est l'intérêt d'aller à 100 %. Je m'inquiète quand certains maîtres d'ouvrage locaux n'arrivent pas à apporter un autofinancement suffisant. La volonté des acteurs s'exprime en partie par l'autofinancement. Certes, c'est selon les territoires. Quand on est dans un territoire densément peuplé, les ressources locales sont évidemment beaucoup plus importantes que sur les territoires très ruraux. Cela peut justifier les autofinancements différenciés. Néanmoins, il est important que les acteurs locaux participent, y compris financièrement, à ce type de travaux. En l'occurrence, nous sommes sur l'analyse HMUC. Après, il y a tout le PTGE qu'il va falloir de toute façon élaborer et cofinancer.

**Mme SCHAEPELYNCK :**

Je voulais revenir sur la question de la rétroactivité. Des territoires viennent de lancer des marchés. Ils sont dans l'élaboration du cahier des charges. Vont-ils rentrer dans ce cadre ou pas ? En fait, ils ont dépassé la déclaration d'intention. Les études n'ont pas démarré. Il y a des territoires qui sont entre les deux. Comment ces dossiers seront-ils traités ?

**M. GUTTON :**

Si le marché est lancé, c'est que le cahier des charges est déjà élaboré. S'ils travaillent sur le cahier des charges et qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres, c'est bon. Si un appel d'offres est lancé, la démarche est déjà engagée. D'ailleurs, pour lancer l'appel d'offres, ils ont bouclé leur plan de financement. Après, nous ne pouvons pas non plus répondre à toutes les situations. Il faudra que les territoires aient des échanges avec les services de l'agence et de la Draaf pour étudier chaque situation.

*(Post-CA : certains dossiers seront éligibles si le maître d'ouvrage n'a pas encore pris d'engagement).*

**M. NOYAU :**

Nous ne sommes pas de grands fans des études HMUC, nous étions plutôt sur des études de volumes prélevables. Cependant, le « rouleau compresseur » est parti. Maintenant, il faut y aller. Entre les dossiers qui sont déposés et qui n'auront pas droit et le laps de temps d'un mois qui va rester pour qu'une collectivité, un bassin versant ou une partie de bassin versant se décide à faire cette étude financée à 100 % – mais si l'on se décide, c'est bien pour mettre en place un plan d'action après l'étude –, je ne vois pas combien de territoires vont pouvoir bénéficier de cette enveloppe de 1,5 M€, que l'on vous remercie par ailleurs d'être allés chercher. Comment fait-on ? Quel est le plan de communication ? Comment fait-on pour aller voir les territoires et les inciter à se décider rapidement ? Il faut quand même une concertation. Il n'y a pas qu'une personne, c'est tout de même un groupe qui va décider. Pour quoi faire ? Dans quel intérêt ?

**M. GUTTON :**

Il s'agit bien d'un appel à initiatives ; ce n'est pas un gros dossier à mettre en place. Néanmoins, vous avez raison, il y a une décision politique à prendre. L'avantage, c'est que nous connaissons la cible. Avec M. Choumert nous avons déjà identifié tous les territoires susceptibles de déposer ce type de demande. Nous avons donc une liste fermée. Nous sommes pris entre deux étaux parce qu'une fois que nous avons sélectionné les territoires, il faut vraiment qu'ils aient le temps de constituer leurs dossiers pour que les Draaf puissent prendre leurs décisions de financement avant le 31 décembre. Il faut qu'ils aient engagé sous peine de perdre le million et demi l'année d'après.

**Mme la Présidente :**

Clairement, l'objectif, c'est que cela marche. Effectivement, il y a une pré-identification de territoires qui pourraient être intéressés. Les services derrière vont passer des coups de fil pour demander où ils en sont. Encore une fois, le dossier qui est demandé pour manifester l'intérêt est vraiment succinct. S'il leur faut quinze jours de plus, nous donnerons quinze jours de plus. L'objectif n'est pas que ce soit fermé mais que l'on s'adapte, que nous ayons le maximum de réponses. Par contre, pour préserver cette possibilité de financement offerte par le ministère, nous visons à pouvoir utiliser ce million et demi qui nous est donné avant la fin de l'année. Nous ne sommes pas à quinze jours près. L'objectif, c'est vraiment que cela marche et que ce soit engagé.

**M. GUTTON :**

Pour l'engager, il faut un dossier complet.

**Mme la Présidente :**

Il faut que les études soient faites mais nous allons évidemment mettre les services à l'accompagnement de ceux qui souhaiteraient s'inscrire.

**M. GUTTON :**

Nous sommes le 15 mars. Jusqu'au 15 mai, cela fait deux mois. Comme le dit la préfète coordonnatrice de bassin, nous pouvons avec les services des DDT contacter directement les porteurs de projets. Nous n'allons pas faire des communiqués de presse. Les délégations territoriales de l'agence ont également les bons contacts.

**Mme la Présidente :**

Nous connaissons aussi l'ordre de grandeur des études, donc nous serons vigilants là-dessus.

**Mme BRUNY :**

Les propos de M. Gandrieau tout à l'heure rappelant que certains ont eu des financements plus faibles sont valables pour toutes les politiques. On décide des aides plus favorables pour certains et moins pour d'autres. En l'occurrence, nous savons que le sujet est sensible. Je suppose que c'est pour cela qu'il a tenu ces propos. Effectivement, ces politiques de l'eau évoluent avec des conditions par moments plus favorables pour certains et moins pour d'autres.

Concernant les dates, sur certains bassins, il faudrait effectivement faire une communication extrêmement rapide. Je prends l'exemple d'un dossier sur lequel je travaille. Le marché d'étude est publié ou va être publié. Nous avons eu une réunion la semaine dernière. En l'occurrence, il s'agit de quelques jours. Il faudrait prévenir tous les territoires parce qu'il y a des choses qui démarrent aujourd'hui ou qui démarreront peut-être demain.

**M. GUTTON :**

Nous pouvons faire cela très vite, y compris du côté de l'État. Toutes les délégations de l'agence sont présentes, avec les directions du siège. Nous pouvons faire une communication très ciblée et rapide.

**Mme BRUNY :**

A un jour près, il pourrait y avoir un peu de mauvaise humeur de la part de certains territoires

**M. GUTTON :**

Cela n'existe pas dans les politiques de l'eau.

**M. BRIDET :**

J'ai une question un peu technique. Lorsqu'une nappe se situe sur deux bassins, en l'occurrence le nôtre et Seine-Normandie qui potentiellement ne porte pas le même AMI, la clé de répartition est-elle la même entre les deux bassins ?

**M. GUTTON :**

La question est : la Beauce est-elle prête à s'engager ou pas dans cette démarche ?

**M. BRIDET :**

Il y a quelque chose en préparation sur lequel le bouclage n'est pas encore fait.

**M. GUTTON :**

Sur la Beauce, nous faisons habituellement 50-50 avec nos collègues de Seine-Normandie. En revanche, sur le fonctionnement, l'agence Seine-Normandie n'accompagne plus la structure, donc nous sommes les seuls à le faire avec le conseil régional de la région Centre-Val de Loire. C'est une des difficultés que nous connaissons déjà depuis plusieurs années.

La Beauce est un cas particulier. Nous avons une vraie difficulté sur la Beauce quant à sa capacité à avoir une maîtrise d'ouvrage suffisante pour apporter un autofinancement. C'est une question que nous trainons depuis très longtemps. La Région Centre-Val de Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont porté, et portent encore, cette structure à bout de bras depuis longtemps. C'est un vrai sujet.

**M. BRIDET :**

Potentiellement, pourraient-ils répondre à l'avenir ?

**M. GUTTON :**

Effectivement, ils sont éligibles.

**Mme la Présidente :**

Nous verrons bien. Certes, ils sont éligibles. Après, nous ne financerons pas non plus la totalité. Nous avons un bassin tellement important que nous allons nous concentrer sur notre bassin.

**M. DEGUET :**

Premièrement, je rajoute un peu aux propos de M. Doron concernant la question du pilotage de l'étude. Comme nous avons vu qu'à certains endroits, l'étude ne va pas forcément correspondre à des PTGE en cours ou à des Sage, la question de savoir comment l'étude est pilotée est importante. Il y a l'étude qui est mise mais il y a aussi les retours des gens qui la commandent. Je suggère que la question de la gestion du pilotage de l'étude fasse partie du dossier qui sera présenté.

**M. GUTTON :**

Nous l'avons noté.

**M. DEGUET :**

Deuxièmement, j'ai entendu le directeur dire qu'il n'y aurait que certains aspects de l'étude HMUC qui seraient pris en compte.

**M. GUTTON :**

C'est écrit dans la note, ce n'est pas que le directeur.

**M. DEGUET :**

Moi, ce que je vois dans la note, c'est que « pour rappel, l'analyse HMUC est définie dans des dispositions (...) comment devant nécessairement emporter sur les quatre volets suivants ».

**M. GUTTON :**

« L'analyse HMUC s'appuyant sur les études existantes, l'aide pourra porter sur l'ensemble des quatre volets ou sur les seules études complémentaires à mener au vu des données. » Il faudra bien qu'à l'arrivée, il y ait tout.

**M. DEGUET :**

Je vais vérifier.

**M. GUTTON :**

C'est ce que nous avons dit quand nous avons travaillé sur la révision du 11<sup>e</sup> programme.

**M. DEGUET :**

Nous avons eu des études de volumes prélevables. Nous voyons bien que les volumes prélevables répondent à la question « usages » mais ne répondent pas beaucoup à toutes les autres. Il faut que cela permette à des études qui ont été faites sur un volet très restreint de pouvoir s'étendre, mais avec clairement l'idée que l'étude HMUC a les quatre éléments.

**Mme la Présidente :**

C'est vraiment une condition d'éligibilité. Le but, c'est qu'au final, nous ayons bien les quatre volets. S'il y en a deux qui ont été faits avant, c'est tant mieux, nous sommes d'accord pour ne faire qu'une partie. Toutefois, nous voulons la garantie qu'au final, nous ayons bien les quatre volets.

**M. DEGUET :**

J'ai une dernière question sur l'articulation État/agence. J'ai compris que l'on rentrait dans le droit commun du point de vue de l'agence, c'est-à-dire que l'on ne fait pas de comité particulier. Le droit commun, c'est la commission des Aides.

**M. GUTTON :**

Selon les montants, c'est une décision « directeur » ou la commission des Aides.

**M. DEGUET :**

La difficulté, c'est que la priorisation éventuelle est de fait confiée complètement à l'État malgré que l'agence voit les demandes une par une.

**M. GUTTON :**

L'intérêt d'un appel à initiatives, c'est que l'on va faire remonter des initiatives. L'État devra répartir son 1,5 M€. À ce moment-là, nous allons faire un classement des opérations. Nous pourrions vous faire un point d'information au conseil d'administration de juin, sachant qu'après, les dossiers d'aide de l'agence seront traités.

Ce qui compte – vous avez raison –, c'est la priorisation des dossiers sur la base des crédits de l'État. Le principal critère va être le délai. Il faut que nous ayons des territoires qui soient déjà prêts. Pour déposer un dossier avant la fin de l'année, il faut que les territoires aient déjà fait le travail que nous évoquions tout à l'heure. Nous allons récolter, moissonner les démarches qui sont déjà très engagées. J'ai compris que sur le Cher, une démarche était déjà engagée. Ils étaient en train d'essayer de boucler le plan de financement. Nous pouvons donc imaginer que le Cher va profiter de cet appel à initiatives pour déposer rapidement un dossier.

**M. DEGUET :**

Je me posais des questions sur l'Indre qui est à un niveau où il n'y a pas les quatre volets.

**M. GUTTON :**

Ils n'auront donc pas de dossier validé cette fois-ci. Nous verrons l'année prochaine.

Sur les PSE « algues vertes », les dossiers sont maintenant déposés auprès des services de l'agence qui ont commencé l'instruction. Je crois qu'il y en a pour 12,5 M€. L'agence a une enveloppe de 5 M€. L'Etat apporte 1,5 M€, enveloppe qui pourra être le cas échéant un peu rallongée nous dit-on. Le Département des Côtes-d'Armor devrait apporter 500 k€. Le Finistère pourrait également participer. Tout cela est en train de se dérouler.

M. Albert a proposé hier que le groupe de travail PSE puisse se réunir sur ces dossiers, élargi à des acteurs bretons parce qu'il n'y en a pas forcément dans le groupe aujourd'hui, et sans doute aux services de l'État en Bretagne puisqu'ils sont cofinanceurs du dispositif. Nous allons donc avancer. L'objectif était que nous puissions faire le cas échéant, pour être dans les clous, soit une

consultation écrite, soit un très court conseil d'administration avant le mois de juin pour statuer sur ces dossiers pour que les territoires puissent ensuite très rapidement travailler.

Nous avons un petit sujet d'alerte, c'est que nous avons lié notre dispositif PSE à des dépôts de projets de contrats territoriaux sur les baies « algues vertes ». Ce que nous dit Jean Placines, c'est que la baie de Saint-Brieuc et la baie de Douarnenez ne sont pas forcément prêtes aujourd'hui sur les contrats territoriaux. Cela fera partie aussi des sujets sur lesquels nous allons nous concerter avec le préfet de Bretagne avant de vous faire une présentation des dossiers PSE que nous pourrions sélectionner.

Normalement, les dossiers de contrats territoriaux doivent être déposés au mois d'avril. Nous devrions donc pouvoir faire une consultation au mois de mai. Du coup, le groupe de travail pourrait se faire au mois d'avril.

**M. ALBERT :**

Il serait intéressant que le même groupe de travail, qui avait déjà travaillé sur les PSE, puisse également débattre de ces sujets. C'est aussi une bonne chose d'étendre aux élus du territoire et à l'État qui est cofinanceur, y compris sur le secteur de Bretagne. Cela nous permettrait de nous rendre compte des événements de ce côté-là.

## **PARTENARIATS ET CONVENTIONS**

### **Point « programme » n° 5 de l'ordre du jour**

**M. ALBERT :**

Concernant les conventions de partenariat avec les régions, nous avons un renouvellement de partenariat. Seule la région AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes) n'a pas souhaité renouveler sa convention, ce que nous regrettons tous. 10 % de subventions supplémentaires sont apportés dans le cadre de l'animation. Cela va causer un problème pour les porteurs sur les territoires. La commission Programme a donné un avis favorable à l'unanimité sur ces conventions régionales.

Ensuite, nous avons 13 propositions de conventions départementales qui n'ont pas fait l'objet de débat particulier. Elles ont été acceptées à l'unanimité par la commission Programme.

**Mme la Présidente :**

Nous allons regarder s'il y avait des problèmes de dépôt.

**M. GUTTON :**

Nous avons vu hier que nous n'en avons pas. Je ne crois pas que nous en ayons plus aujourd'hui. Si jamais quelqu'un se sentait en conflit d'intérêts, qu'il lève la main ou se taise à jamais. Je ne crois pas qu'il y en ait. Je vous connais maintenant suffisamment pour le savoir.

**M. MARQUÈS :**

Je ne prends pas part au vote sur tout ce qui est partenariat, y compris pour les prochains votes.

**M. GUTTON :**

Nous notons que M. Marquès ne participe pas au vote. Y a-t-il des avis défavorables sur les conventions de partenariat avec les régions et départements ? Des abstentions ?

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département du Cher pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-11 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département des Côtes-d'Armor et le SDAEP 22 pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-12 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département de la Creuse pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-13 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département d'Eure-et-Loir et Eure-et-Loir Ingénierie pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-14 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département du Finistère pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-15 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département d'Ille-et-Vilaine et le SMG 35 pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-16 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département de l'Indre pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-17 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département d'Indre-et-Loire et le Satese 37 pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-18 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département de Loir-et-Cher et l'OET 41 pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-19 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département de la Loire pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-20 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département du Loiret pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-21 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département du Morbihan pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-22 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec le département des Deux-Sèvres pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-23 du 15 mars 2022.**

**M. GUTTON :**

Sur la convention avec la Bretagne, y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Nous n'en voyons pas.

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat avec la région Bretagne pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-24 du 15 mars 2022.**

**M. GUTTON :**

Ensuite, nous avons les conventions de partenariat technique.

**M. ALBERT :**

Nous avons les conventions de partenariat technique et les conventions de sensibilisation à l'environnement.

Sur les conventions de partenariat technique, nous avons 9 propositions de convention de partenariat pour 2022-2024. Il s'agit de renouveler 7 précédentes conventions et 2 nouvelles pour concerter et coordonner l'action sur les priorités du 11<sup>e</sup> programme. Il n'y a pas eu de débat majeur sur cette partie. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la commission Programme.

**Mme AUBERGER :**

Je ne prendrai pas part au vote pour les dossiers concernant les conservatoires, notamment le dossier « Fédération des conservatoires » et les deux dossiers « Conservatoire Centre-Val de Loire ».

**M. GUTTON :**

Nous enregistrons votre souhait mais je réprécise qu'en réalité, rien ne vous interdit de voter pour un autre conservatoire dont vous n'êtes pas membre.

**Mme AUBERGER :**

Comme je suis vice-présidente de la Fédération des conservatoires et qu'ils font partie de la fédération, j'estime que je n'ai pas à voter.

**M. GUTTON :**

C'est une extension. Y a-t-il d'autres observations ?

**M. DORON :**

Je ne prendrai pas part au vote sur les conventions de partenariat technique pour ce qui intéresse les fédérations, notamment celle du département de l'Orne. Pour les autres, je participerai.

**M. GUTTON :**

Nous avons noté la non-participation au vote de M. Doron sur la convention avec l'Orne. Y a-t-il des avis contraires sur l'ensemble des conventions de partenariat technique ? Pas d'abstention ?

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec l'AFAC pour l'année 2022.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-25 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec Biocentre pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-26 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec le CEN Centre-Val de Loire, le MNHN-CBPN pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-27 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec le FMA et l'UNIMA pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-28 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec le CEN Centre-Val de Loire pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-29 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec la FCEN pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-30 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec l'ARRA pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-31 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec la Mission Haie pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-32 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat technique avec le GRAIE pour la période 2022-2024.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-33 du 15 mars 2022.**

**M. ALBERT :**

Concernant les conventions de sensibilisation à l'environnement, nous avons quatre conventions avec CLCV, Eau et Rivières de Bretagne, France Nature Environnement du Centre-Val de Loire et France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission Programme. Il est à noter qu'il y a une dérogation pour commencer ces conventions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans la délibération de chaque convention. Cela n'a pas amené de remarques particulières à la commission.

**M. DEGUET :**

Je ne participe pas au vote pour FNE Centre-Val de Loire.

**M. GUTTON :**

M. Deguet ne participe pas au vote pour FNE et M. Le Maignan pour la CLCV. M. Marquès ne participe pas non plus au vote. Une fois ces précautions rappelées, y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ?

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention-cadre pluriannuelle 2022-2024 avec l'Union régionale Bretagne et Pays de la Loire de la CLCV pour faciliter l'appropriation des enjeux de l'eau.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-34 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention-cadre pluriannuelle 2022-2024 avec Eau et Rivières de Bretagne pour faciliter l'appropriation des enjeux de l'eau en Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-35 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat 2022-2024 avec l'association France Nature Environnement Centre-Val de Loire pour sensibiliser et faciliter l'appropriation des enjeux du Sdage.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-36 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Convention de partenariat 2022-2024 avec les associations France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes et France pour sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux de l'eau.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-37 du 15 mars 2022.**
- **1 non-participation au vote).**

## DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point « aides » n° 1 de l'ordre du jour

### Mme la Présidente :

Nous passons aux attributions des aides. La parole est à Mme Gallien.

### Mme GALLIEN :

M. le Directeur, mesdames et messieurs, nous avons réuni cette commission des Aides le 28 février. Je remercie M. Deguet d'avoir pris le relais à 18h15. Merci aussi à Mme Doret, M. Mercier et leurs collègues.

Nous avons un point financier que M. le Directeur a déjà eu l'occasion d'évoquer. Il s'agit du bilan 2021 des engagements qui sont à 99 %. Il a fallu faire un report, début 2022, de 7 dossiers à hauteur de 5,5 M€, sinon nous aurions dépassé les 100 %. C'est un bel engagement des crédits.

Le démarrage 2022 est satisfaisant, avec déjà 14,8 % d'engagements. C'est de très bon augure. Vous avez le détail des domaines 1, 2 et 3 et des chapitres par domaine. Nous nous rendons compte – nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure des commissions des aides – que d'ores et déjà, la ligne « assainissement » et la ligne « milieux aquatiques », mais qui comprend la question des algues vertes, risquent de dépasser les budgets impartis. Nous verrons en milieu d'année s'il faut ou pas modifier cette maquette.

Nous avons 31 contrats territoriaux qui représentent 93,9 M€ d'actions. L'agence de l'eau aide à hauteur de 49,4 M€. C'est une aide très conséquente. Vous avez tout le détail de ces contrats dans le tome 2 du document qui vous a été distribué ou sur l'intranet. Un grand nombre de ces contrats sont multithématiques, ce qui est une bonne chose.

L'avis de la commission des aides a été favorable à l'unanimité, moins une abstention. La plupart de ces contrats sont sur des territoires plus ou moins vastes. Ils sont bien répartis sur l'ensemble de cette vaste agence de l'eau Loire-Bretagne.

**M. GANDRIEAU :**

Je ne participe pas au vote pour les deux contrats territoriaux de la Bultière et d'Autizes, étant membre des deux organismes.

**M. GUTTON :**

M. Albert est également concerné par le contrat territorial des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie.

**M. DORON :**

Je me félicite du travail partenarial qui peut exister dans certains contrats territoriaux avec une structure associative, notamment sur les volets « milieux aquatiques » et « biodiversité ».

**Mme BRUNY :**

C'est moi qui m'étais abstenue à la commission sur un dossier concernant la zone de Grand Lieu. J'avais fait une remarque sur les zones tampons. Il fallait dix-neuf ans de contrat pour atteindre l'objectif. J'avais demandé que l'on ait deux contrats pour aller sur un objectif affiché, ce qui me semble normal. Je m'étais donc abstenue. Aujourd'hui, je voterai favorablement mais j'avais souhaité une cohérence entre les objectifs affichés et ce qui était porté dans les contrats. Cela peut se retrouver dans d'autres régions aussi. C'était juste un point de vigilance sur ce sujet.

**Mme SCHAEPELYNCK :**

Je suis concernée par le territoire de Sarthe Médiante.

**M. MARQUÈS :**

Je ne prendrai pas part au vote sur tout l'ensemble du volet « aides », que ce soit les contrats territoriaux, les avenants ou les dérogations. Puis, j'aurais une question sur une dérogation mais je crois que c'est sur un vote suivant.

**Mme GALLIEN :**

Nous avons bien pris en considération ceux qui ne prenaient pas part au vote. Si vous êtes d'accord pour une mise au vote globale, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de la Courance (Deux-Sèvres) – n°1306.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-39 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de Vivier-Cachets (Deux-Sèvres) – n°1307.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-40 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial des captages du Centre-Ouest et de la Cadorie (Deux-Sèvres) – n°1340.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-41 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial eau des marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon (Charente-Maritime – Deux-Sèvres – Vendée) – n°1222.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-42 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de Gué de Sciaux (Vienne) – n°1050.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-43 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de la Bultière (Vendée) – n°1316.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-44 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial Eau Grand Lieu (Loire-Atlantique et Vendée) – n°1303.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-45 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial Littoral sud estuaire – Côte de Jade 2022-2024 (Loire-Atlantique) – n°1319.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-46 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>o</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial Autizes (Vendée – Deux-Sèvres) – n°1221.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-47 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de la Sarthe Médiante (Mayenne et Sarthe) – n°1253.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 2 non-participations au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-48 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial Layon-Aubance-Louets et Rives de Loire (Maine-et-Loire et Deux-Sèvres) – n°1361.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-49 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de l'Aron et de la Cressonne (Nièvre) – n°1227.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-50 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan (Loire et Rhône) cycle n°2 (2022-2024) – n°1195.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-51 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de la Bourbince (Saône-et-Loire) – n°1332.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-52 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de la Loire et de ses affluents rive gauche en pays roannais (Loire) – n°1277.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-53 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de l'Arnon aval (Cher) – n°1229.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-54 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial avec le parc naturel régional de la Brenne (Indre) – Milieux humides et pollutions diffuses (Indre) – n°1355.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-55 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de la Tronne (Loir-et-Cher) – n°1232.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-56 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de l'Indre amont et ses affluents (Indre-et-Loire) – n°1231.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-57 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial du Pied de Mars-Brion (Indre) – n°1198.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-58 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de la Claise (Indre-et-Loire) – n°1072.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-59 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial du captage de l'Herpenty à Bléré (Indre-et-Loire) – n°1074.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-60 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial des Collines du Perche (Loir-et-Cher) – n°1162.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-61 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial des captages du Chinonais (Indre-et-Loire) – n°1077.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-62 du 15 mars 2022.**
  
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial des Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine) – n°1363.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-63 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de l'unité de gestion de l'amont de la Vilaine secteur est (Ille-et-Vilaine) – n°1323.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-64 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial des côtiers du golfe du Morbihan de Quiberon à Penerf (Morbihan) – n°1239.1.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-65 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de l'Oust amont, Lié, Sulon, Daoulas, Poulancre (Côtes-d'Armor) – n°1192.2.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-66 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de Grand bassin de l'Oust (Morbihan, Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor) – n°1196.1.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-67 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial de l'Arguenon (Côtes-d'Armor) – n°1189.2.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-68 du 15 mars 2022.**
- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Contrat territorial des Côtiers Dol de Bretagne (Ille-et-Vilaine) – n°1085.1.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2022-69 du 15 mars 2022.**

#### **Mme GALLIEN :**

Nous passons aux politiques contractuelles. Nous avons deux avenants, dont l'avenant n°1 au contrat territorial Creuse et affluents pour l'intégration du bassin de la Bouzanne (Indre). On vous propose de passer les aides financières de l'agence à 444,7 k€. Vous avez page 111 le détail des actions retenues à hauteur de 797 k€.

L'autre dossier concerne l'avenant numéro 1 au contrat territorial de la Choisille et de la Roumer dans l'Indre-et-Loire. Il s'agit d'une petite modification de l'ordre de 28 k€ d'aide financière de l'agence.

Le total de ces deux avenants représente 500 k€ d'aides supplémentaires.

La commission des Aides a émis un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.

#### **M. GUTTON :**

Nous pouvons procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Nous avons noté que M. Marquès ne participait pas au vote.

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Avenant n°1 au contrat territorial Creuse et affluents (Indre) pour l'intégration du bassin de la Bouzanne – n°821.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-70 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Avenant n°1 au contrat territorial de la Choisille et de la Roumer (Indre-et-Loire) – n°1071.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-71 du 15 mars 2022.**

#### **Mme GALLIEN :**

Nous avons ensuite six accords de programmation, dans lesquels Clermont Auvergne est bien intégré, et qui représentent des sommes conséquentes, dont 82,9 M€ d'actions. L'agence aide à hauteur de 39,7 M€.

Cela concerne le Grand Poitiers, communauté urbaine dans la Vienne, avec une aide de l'agence prévue à hauteur de 3,3 M€. J'arrondis les sommes si vous me le permettez.

Nous allons ensuite dans la Loire avec Saint-Étienne Métropole pour une aide de 18 M€ de l'agence.

Nous restons dans la Loire avec le secteur au nord de Roanne, la Roannaise de l'eau, avec 2,5 M€ d'aide de l'agence.

A proximité, sur Clermont Auvergne Métropole, nous avons une aide de 4,7 M€ de l'agence.

En Bretagne, avec l'Association des Iles du Ponant et tous les maîtres d'ouvrage associés, l'aide de l'agence s'élève à 4,5 M€.

Puis, nous restons en Bretagne avec Morlaix Communauté dans le Finistère, avec une aide de l'agence qui serait prévue à hauteur de 5,8 M€.

La commission des aides a émis un avis favorable à l'unanimité.

#### **M. GUTTON :**

Vous pouvez noter que nous avons beaucoup d'accords de programmation à l'amont de notre grand bassin, avec notamment Saint-Étienne ou Clermont-Ferrand, mais également Poitiers. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est défavorable ? Nous avons deux non-participations au vote de M. Marquès et de M. Poirier (via M. Albert) sur le dossier du Grand Poitiers.

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux d'assainissement sur le territoire de Grand Poitiers pour la période 2022-2024 – Grand Poitiers Communauté urbaine (Vienne) – Programme de travaux prévisionnels n°2907.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 2 non-participations au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-72 du 15 mars 2022.**

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux sur Saint-Etienne Métropole (Loire) pour la période 2022-2024 – Programme de travaux prévisionnel n°2877.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-73 du 15 mars 2022.**

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux sur le territoire roannais (Loire) pour la période 2022-2024 – Programme de travaux prévisionnel n°2885.

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-74 du 15 mars 2022.**

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Accord de programmation portant sur la réalisation d'études et de travaux d'assainissement visant la reconquête de la qualité des masses d'eau via la réduction des flux de pollution rejetés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole (Puy-de-Dôme) pour la période 2022-2024 – Programme de travaux prévisionnel n°2910.

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-75 du 15 mars 2022.**

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Accord de programmation 2022-2024 portant sur des actions attachées à l'amélioration de l'assainissement, la sécurisation de la distribution en eau potable et la protection des milieux aquatiques au sein de 13 îles du Ponant du littoral du bassin Loire-Bretagne – Association des îles du Ponant (AIP) et les 13 îles du Ponant – Programme de travaux prévisionnel n°2781.

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-76 du 15 mars 2022.**

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Accord de programmation pour la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux visant la reconquête de la qualité des cours d'eau et des usages littoraux sur le territoire de Morlaix Communauté pour la période 2022-2024 – Morlaix Communauté (Finistère) – Programme de travaux prévisionnel n°2912.

- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-77 du 15 mars 2022.**

#### **Mme GALLIEN :**

Ensuite, nous avons quatre aides particulières et dérogatoires. La première concerne le Sage Vilaine qui a un territoire hyper vaste de 11 000 km<sup>2</sup>. On vous propose donc une dérogation pour augmenter l'animation à hauteur de 0,83 ETP supplémentaire, ce qui ferait en tout 5,83 ETP pour l'année 2022.

Le dossier suivant concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'élevage, avec une aide pour construire et actualiser des références de consommation d'eau en élevage adaptées à la diversité des systèmes de production et des zones climatiques. Il s'agit d'une dérogation aux modalités de versement. Le montant retenu est de 133 640 €. L'aide financière de l'agence est de l'ordre de 22 %, donc 29 307 €. Il serait versé 40 % de l'aide à l'engagement du projet, puis 40 % sur justificatif de l'engagement de 50 % des dépenses et 20 % au solde.

Le troisième dossier concerne la société publique locale de l'Eau du Ponant. Il s'agit d'une dérogation. Normalement, nous finançons les études extérieures. En l'occurrence, c'est pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble des systèmes d'assainissement de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas. On accepterait la réalisation d'une étude par le concessionnaire. L'aide de l'agence serait de 157 609 € pour un montant de dépenses de 315 219 €. L'étude serait confiée à la société publique locale de l'Eau du Ponant.

**M. GUTTON :**

C'est un sujet que nous avons déjà évoqué et que nous avons renvoyé à un cas particulier, à une dérogation. Je crois qu'il y avait un accord global.

**Mme GALLIEN :**

La dernière dérogation concerne la commune de Tence en Haute-Loire pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de différents secteurs. Cela représente 1 262 mètres linéaires de conduites. Il s'agit d'une dérogation pour rajouter le système d'assainissement du complexe de La Valette qui dessert en eau potable la ville de Saint-Etienne. L'aide de l'agence serait accordée, à hauteur de 222 085 € pour un montant de dépenses de 370 143 €, à la commune de Tence qui compte à peu près 3 000 habitants.

**M. GUTTON :**

M. Marquès souhaitait poser une question sur Eau du Ponant.

**M. MARQUÈS :**

Je ne prends pas part au vote. Par ailleurs, j'avais été alerté sur ce cas. Si j'ai compris – je ne suis pas spécialiste de l'assainissement –, il y a une dérogation pour une étude réalisée en régie et non pas par un bureau d'études. Il y avait également un démarrage anticipé. Du coup, cela ne fait pas l'objet d'une dérogation puisqu'ils avaient fait un recours et dans l'attente, ils avaient déjà démarré.

**M. GUTTON :**

J'espère que non. Je donne la parole à Jean Placines sur ce point.

**M. PLACINES :**

La dérogation porte sur la réalisation de l'étude en régie. Une partie « acquisition de données » a effectivement été faite pour ne pas perdre du temps par rapport à l'avancement des travaux. Il y avait une nécessité de connaissance en saison sèche et en saison humide qui a été menée, mais qui ne sera pas financée dans le cadre des prestations qui sont sollicitées en financement auprès de l'agence.

**Mme GALLIEN :**

Je mets au vote. Acceptez-vous que nous mettions au vote ensemble les quatre dérogations ?

**M. GUTTON :**

Qui s'abstient ? Qui est défavorable ? C'est également une unanimité.

J'en profite pour passer le message aux services de l'agence pour qu'ils fassent bien apparaître dans la décision que nous sommes sur des dérogations. Apparemment, certains maîtres d'ouvrage oublient ensuite que leur dossier a été examiné de façon complètement dérogatoire. Ils ont l'impression que c'est du droit commun alors même que c'est une dérogation. Je dis cela notamment pour le dossier de Tence.

- *11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Cellule d'animation du Sage Vilaine 2022 (Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère) – Dossier n°220024201.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-78 du 15 mars 2022.**

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – CERCEAU : construire et actualiser des références de consommation d'eau en élevage adaptées à la diversité des systèmes de production et des zones climatiques – Dossier n°210173501.
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-79 du 15 mars 2022.**

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du pays de Landerneau-Daoulas par la société publique locale Eau du Ponant (Finistère) – Dossier n°220101701.
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-80 du 15 mars 2022.**

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 – Réhabilitation du réseau d'assainissement de six secteurs par la commune de Tence (Haute-Loire) – Dossier n°220013301.
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 1 non-participation au vote).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-81 du 15 mars 2022.**

## CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

« Autre point » n° 1 de l'ordre du jour

### M. GUTTON :

Nous avons encore deux points que nous allons essayer de présenter vite tout en étant prêts à répondre à des questions parce que ce sont des moments importants pour l'agence de l'eau.

Vous savez que nous avons un contrat d'objectifs et de performance signé par la présidente du conseil d'administration, le directeur général de l'agence et la ministre de la Transition écologique. Elisabeth Borne était la ministre à l'époque et Emmanuelle Wargon était secrétaire d'Etat. La signature s'était passée le 3 mars 2020, quelques jours avant le premier confinement.

Pour autant, nous avons déjà commencé en 2019 à travailler le sujet. Je vais le présenter assez vite sous le contrôle de Françoise Ossant, secrétaire générale adjointe de l'agence de l'eau, qui est la spécialiste de ce contrat d'objectifs et de performance.

Vous avez, sur la diapositive suivante, une petite synthèse des indicateurs puisque tout cela est tracé, suivi. Nous avons négocié avec le ministère de la Transition écologique les objectifs fixés. Vous avez, de façon très objective, les cibles respectées et les quatre cibles qui n'ont pas été atteintes en matière de pilotage et d'aides. Nous allons revenir sur celles-ci puisque vous avez raison, c'est ce que nous n'atteignons pas qui est le plus intéressant.

Nous n'allons pas reprendre le Sdage, tout cela est encore tout frais. Vous avez aussi les aides que nous avons pu allouer au niveau international, la sensibilisation du public ou le nombre de Sage puisque nous nous sommes engagés sur un objectif. Nous sommes d'ailleurs le premier bassin en la matière, avec 57 Sage dont le dernier s'est mis en place en 2020.

Sur les métiers de la connaissance, je n'y reviens pas non plus. Nous avons parlé tout à l'heure de l'outil de data visualisation qui s'est mis en place. Ce sont 50 millions de données qui sont accessibles à tous dans la politique d'open data du Gouvernement français, y compris nos campagnes de mesures, les études que nous portons avec une politique plus resserrée d'accompagnement financier pour des études qui débouchent véritablement sur des plans d'action et ce que nous faisons particulièrement dans le plan « algues vertes » et sur le littoral.

Je ne reviens pas non plus sur les financements. Vous avez tous les indicateurs qui sont retenus par le ministère de la Transition écologique sur nos différentes politiques. Je soulignerais simplement l'importance de nos financements en faveur des zones de revitalisation rurale. Puis, nous avons largement évoqué tout ce qui tournait autour de l'agriculture biologique ou des PSE au cours de la matinée.

En matière d'eau potable et d'assainissement, vous avez vu que nous étions engagés sur un certain nombre de contrats avec les collectivités locales. Ce sont notamment les accords de programmation qui ont été présentés tout à l'heure par Mme Gallien.

Concernant les politiques d'intervention, en matière de continuité écologique, nous poursuivons notre action dans le cadre de la loi Climat et Résilience. Ce n'est pas toujours simple mais cela reste une politique prioritaire de l'établissement. Vous avez pu voir aussi que nous accélérons la politique en matière de désimperméabilisation qui est un des objectifs poursuivis par les assises de l'eau, et que nous continuons à accompagner très largement les systèmes d'assainissement, notamment ceux qui sont les plus dégradants pour la qualité de l'eau. Puis, nous avons un volet qui prend de plus en plus d'importance sur la gestion quantitative.

13 démarches de PTGE ont été engagées. Nous avons une cible à 7.

En ce qui concerne les redevances, j'ai évoqué tout à l'heure les contrôles. Quand on gère autant de fonds publics, il est important d'assurer des contrôles. 493 redevables ont fait l'objet de contrôle.

Dans les objectifs gouvernementaux de dématérialisation de télédéclaration, nous sommes à 96 % de télédéclaration concernant les redevances. Nous restons toutefois attentifs à ceux qui n'utilisent pas le dispositif de télédéclaration puisque c'est aussi un objectif gouvernemental de continuer à faire du papier.

Dans le pilotage de l'établissement, nous avons évoqué à l'occasion du compte financier la question des ressources financières. Nous sommes un peu faibles en matière de jours de formation puisque nous ne sommes pas à la cible de 3. Il faut reconnaître que les deux années que nous venons de traverser n'ont pas facilité les choses, même si certains agents aujourd'hui se tournent vers des Mooc ou des formations en distanciel. Je rappelle régulièrement dans nos instances l'importance du groupe. Je crois qu'une formation n'est pas simplement une acquisition de connaissance, c'est aussi un partage avec les autres agents qui se forment en même temps.

Concernant la mutualisation, vous avez des indicateurs sur les groupes pilotés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au sein des quatorze groupes en inter-agences. Françoise Ossant a repris le dossier sur les achats où nous avons pris un petit peu de retard. En revanche, nous avançons bien sur la surveillance et sur la mutualisation en matière de gestion de données.

L'indicateur « pilotage » sur lequel nous sommes en retard porte certainement sur les jours de formation.

**Mme OSSANT :**

**Effectivement, nous n'avons pas atteint les cibles pour 4 indicateurs du contrat d'objectifs et de performance :**

- le nombre de jours de formation par agent ;
- le nombre de dispositifs d'assainissement prioritaire, 90 ont été réalisés alors que la cible est de 150 pour 2021. Par contre en cumulé, nous avons réalisé 270 dispositifs à comparer à la cible de 310, ce qui n'est pas trop mal ;
- les groupes 30 000 : 29 par rapport à une cible de 60 ;
- la restauration des cours d'eau : 1 055 km de cours d'eau financés pour une cible à 1 200, vous avouerez que c'est assez proche de la cible.

**M. GUTTON :**

Ce sont des indicateurs qui ne sont pas les résultats des actions de l'agence. Nous accompagnons des actions mais nous sommes parfois dépendants de la dynamique des territoires.

Avez-vous des questions sur le contrat d'objectifs et de performance ? En l'occurrence, il y a une délibération qui doit être votée.

**Mme BRUNY :**

Nous pouvons effectivement avoir des regrets sur l'objectif des 30 000. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Nous notons sur ces projets un écart et un manque d'engagement. Cela a déjà été abordé dans les réunions. C'est un souci d'engagement des porteurs de projets éventuels. Je ne sais pas s'il y a des prises de parole de la profession. Nous en parlions déjà depuis plus d'un an ainsi que l'année précédente.

**M. GUTTON :**

C'était clairement, dans le lancement de la politique Écophyto, une politique importante portée par les chambres d'agriculture. Je me souviens du président de la chambre d'agriculture de l'Aube, M. Didier Marteau, qui était le correspondant de l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) sur le sujet. Après, il y a des territoires où beaucoup de groupes se sont déjà engagés dans ces politiques. Puis, il y a des territoires où cela n'avance pas vraiment. Il faut sans doute trouver les leviers. Ensuite, il y avait la question des financements. Vous aviez évoqué les taux de financement ; il y aurait des ajustements à faire pour avoir un peu plus de succès en la matière.

**M. NOYAU :**

Effectivement, nous avons eu les chambres d'agriculture et les agriculteurs les plus motivés. Même si ce n'est pas très compliqué, c'est quand même un carcan de s'engager dans un groupe. Il existe des groupes sur la même thématique qui fonctionnent sans passer par Écophyto, qui sont plutôt sur une vision globale de l'entreprise avec « aller vers » et sans être dans des objectifs, sans être dans un groupe formel où il faut rendre des comptes. Tout cela alourdit et fatigue un peu les agriculteurs. Il ne se passe pas rien, il se passe beaucoup de choses, mais sans passer par les groupes 30 000.

J'ai remplacé Didier Marteau pour l'APCA. Nous sommes en train de revoir avec l'administration entre autres comment nous pouvons faire cette déclinaison avec les groupes qui étaient partis des fermes Écophyto. Nous sommes passés de 3 000 à 2 000. Nous avons serré un peu tout cela par rapport au budget. En fait, il s'agit d'un transfert. Quelles sont les solutions pour transférer vers tous les agriculteurs les techniques qui peuvent être trouvées pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires ? Il n'y a pas que les groupes 30 000.

**M. MORARD :**

Je voulais profiter de l'occasion pour poser la question à M. Noyau : les GI2E (groupements d'intérêt économique et environnemental) peuvent-ils être un élément de concurrence ? Que constatez-vous sur le bassin ?

**M. NOYAU :**

C'est différent. C'est encore plus lourd. Non, je ne pense pas.

**M. GUTTON :**

On peut citer un exemple. Je ne sais pas ce qu'en pensent les chambres d'agriculture mais nous accompagnons une coopérative en Bretagne, la Cooperl, qui s'est engagée dans cette démarche avec deux entrées, dont une démarche globale de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en préservant les rendements. C'est un groupement d'éleveurs porcins qui produisent une bonne partie de l'alimentation de leurs animaux.

Ils ont également mis en place des groupes autour de zéro pesticide – ce n'est pas du bio, c'est du zéro pesticides – sur une partie de leurs céréales. Ils n'ont pas le droit à l'appellation bio. Ils sont en train de construire une filière spécifique de céréales sans produits phytosanitaires pour la valoriser en production d'œufs et de viande porcine. C'est une démarche sur laquelle nous

pourrons revenir pour communiquer sur le sujet. En l'occurrence, nous sommes face à une coopérative très intégratrice et qui accompagne un ensemble important de ses coopérateurs en la matière.

**M. NOYAU :**

Un grand nombre de matériels ont été achetés dans le cadre du plan de relance pour diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires comme les bineuses avec caméra et guidage GPS. Cependant, c'est compliqué à manier. Nous sommes en train de monter des groupes transversaux pour l'utilisation de ces outils, pour voir comment nous pouvons faire pour partager la connaissance suivant le type de sol. Nous avons fait l'expérience et c'est très compliqué d'utiliser une bineuse avec caméra.

**Mme BERNARD :**

Concernant les groupes Écophyto, j'estime d'un point de vue plus transversal que la profession agricole qu'il existe plutôt une complémentarité avec les GI2E. Je pense que ce n'est pas du tout une concurrence, c'est vraiment une complémentarité.

Pour les groupes Écophyto – nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter avec M. Gutton, il faudra que nous reprenions cette discussion plus globalement –, il faut vraiment une approche partagée au niveau d'un territoire ou d'un bassin de captage par exemple. Je suis convaincue que si nous arrivions à partager des stratégies encore plus que ce que nous faisons déjà (régions, profession agricole, intercommunalités et départements), je pense que pour l'agence et avec l'agence in fine, on va plus consommer les Écophytos.

Nous devons vraiment avoir une réflexion là-dessus. Ce ne sont pas des groupes que l'on fait ici ou là, ce sont vraiment des groupes qui servent une stratégie territoriale. Nous aurons ainsi plus d'effets. Si l'on arrête de parsemer en allant de façon plus condensée, concentrée, nous avons plus de chance. Il y a des discussions intéressantes qui doivent venir.

**M. GUTTON :**

L'agence est toujours preneuse d'échanges. Je viendrai volontiers en Pays de la Loire avec Morgan Priol pour faire un point d'étape des politiques que nous accompagnons, qui sont quand même très largement pilotées pour Écophyto au sein des comités régionaux de cofinanceurs.

**M. MARQUÈS :**

Je vais revenir sur deux points du contrat d'objectifs et du rapport d'activité. Je rappelle qu'il y a toujours des baisses d'ETP, donc 6,4 ETP prévus et 8,4 réalisés en 2021.

Le deuxième point porte sur la mutualisation. Nous sommes unanimes avec nos collègues dans les autres conseils d'administration pour dire que ces différents chantiers de mutualisation ne sont pas toujours de longs fleuves tranquilles. Dans certains cas, cela entraîne des dysfonctionnements et des risques psychosociaux pour certaines équipes. Nous y serons vigilants à l'avenir.

**M. GUTTON :**

Nous avons bien conscience de la difficulté à faire converger six établissements. Toutefois, il est indispensable d'aller vers cela et de faire des économies sur tout ce qui est backoffice. Créer un seul système d'information là où nous en avons six représente un des chantiers les plus lourds. Après, les six communautés de travail des agences de l'eau ont une culture commune très large. Nous assurons les mêmes missions chacun sur nos territoires.

C'est un chantier absolument indispensable. Les six DG ont bien conscience des difficultés que cela peut poser. Nous avons recruté en début d'année un nouveau directeur de la direction des systèmes d'information aux usages numériques et qui relance la dynamique. Nous espérons qu'avec ce nouveau cadre, nous saurons trouver les bonnes solutions.

Il faut que nous délibérions maintenant sur la validation du contrat d'objectifs et de performance.

**Mme la Présidente :**

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous avons également l'unanimité sur le bilan du contrat d'objectifs et de performance que nous présenterons au ministère de la Transition écologique.

- *Contrat d'objectifs 2019-2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-38 du 15 mars 2022.**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021  
DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Point « autres points » n° 2 de l'ordre du jour

**M. GUTTON :**

Nous avons un dernier point qui est le rapport d'activité. Stéphanie Blanquart ne va pas vous présenter le document complet. Cela recoupe en partie le contenu du contrat d'objectifs. Elle va vous présenter ce que sera le contenu du rapport d'activité qu'elle est en train de finaliser et qui sera diffusé au mois de mai prochain.

**Mme BLANQUART :**

Je vais vous présenter le projet de rapport d'activité 2021 de l'agence de l'eau. Le document est dans le dossier de séance, tome 1, page 263. Effectivement, c'est une version « projet », donc le rapport n'est pas encore édité. Je ne vais pas vous présenter le contenu en tant que tel puisque c'est assez large. Je vais plutôt vous rappeler l'objectif de ce rapport d'activité.

L'objectif du rapport d'activité de l'agence de l'eau est de faire connaître la politique de l'eau du bassin, l'établissement et sa gouvernance originale.

L'intérêt du rapport d'activité est bien de rappeler, de faire de la pédagogie sur les missions de l'agence de l'eau.

C'est l'un des outils aujourd'hui qui est toujours édité et publié et que nous distribuons en version « papier ». C'est un document de pédagogie important pour nous.

C'est un rapport d'activité, donc il fait le bilan des aides qui ont été versées et des redevances qui ont été perçues.

Il met en avant les temps forts de l'année, donc les événements, la communication, les instances, tout ce qui s'est passé d'important au cours de l'année.

Il fait connaître notre action sur le terrain. L'enjeu est de mettre en avant des actions qui ont été réalisées. Nous avons à peu près une cinquantaine d'exemples dans le rapport d'activité sur l'ensemble du territoire et toutes thématiques confondues. Deux projets ont été mis en œuvre courant de l'année.

Cela permet aussi d'évoquer des sujets un peu transversaux mais importants que sont l'action internationale, la sensibilisation, la connaissance, puis de faire un point sur les moyens financiers et humains de l'agence de l'eau.

Le principe essentiel du rapport d'activité est surtout de laisser une large place aux territoires et aux acteurs.

Comme évoqué l'année dernière, le rapport d'activité a évolué. Nous avons aujourd'hui une trame qui est commune en inter-agences. Ce n'est pas le rapport d'activité qui est commun, c'est bien la trame. Nous avons des communications nationales de plus en plus fréquentes sur la politique de

l'eau. Il est donc vraiment intéressant d'avoir une trame commune pour pouvoir capitaliser facilement l'information à l'échelle nationale.

Ce qui est assez récent, ce sont les témoignages d'acteurs et de partenaires. Ce n'est plus l'agence qui parle de l'agence, mais ce sont les acteurs et les porteurs de projets du territoire qui parlent de l'action de l'agence de l'eau.

Le rapport d'activité est présenté au premier CA de l'année. Nous l'avons fait l'année dernière, donc c'est la deuxième fois que nous le présentons au premier CA d'année, avec toujours l'idée d'accélérer un petit peu la mise à disposition de ce rapport puisqu'après, nous l'utilisons toute l'année. C'est donc important de le mettre à disposition le plus tôt possible.

En termes de présentation, nous avons conservé le même format que l'année dernière. Chaque thématique est présentée sur une double page. C'est une structure inter-agences avec un encart-titre commun. Huit thématiques sont présentées : milieux aquatiques, agriculture, industries, etc. Ce sont toutes les thématiques du 11<sup>e</sup> programme. Nous mettons en valeur les indicateurs du COP. Il y a bien sûr un lien entre le COP et notre activité. Nous illustrons des exemples concrets sur le territoire qui contribuent à ce COP.

Nous avons ensuite une thématique qui va être déclinée pour chaque bassin. C'est l'occasion de rappeler les orientations du 11<sup>e</sup> programme et d'évoquer la révision du 11<sup>e</sup> programme.

Nous mettons en avant un certain nombre de chiffres-clés. Puis, nous avons aussi nos propres chiffres-clés qui sont importants au-delà des chiffres communs au niveau national.

Ensuite, nous mettons surtout en avant des exemples et des points de vue. Une trentaine d'interviews ont été faites pour ce rapport d'activité. Elles permettent de contribuer et d'éclaircir un exemple de projet.

En 2020, quels sujets avons-nous mis en avant et sur lesquels nous communiquerons en 2022 ? En matière d'aide, nous avons la question du changement climatique et surtout nos actions pour l'adaptation au changement climatique, avec les solutions fondées sur la nature.

Nous avons parlé de milieux aquatiques et de redonner la fonctionnalité aux écosystèmes aquatiques.

Nous avons parlé de protection des eaux littorales, de dépollution des eaux usées avec les aides renforcées sur les systèmes d'assainissement prioritaire.

Nous avons aussi mis en avant les aides renforcées pour les territoires ruraux, la réduction des pollutions industrielles et agricoles, notamment la présence des acteurs qui ont rebondi face à la crise sanitaire.

Nous avons parlé également de la question de la gestion et du partage de la ressource. Ce sont les thématiques qui ont été mises en avant.

Sur les territoires, les délégations sont mises en avant chaque année avec des exemples précis d'actions sur leurs territoires.

En termes de redevances, nous avons parlé des redevances qui ont été révisées.

En matière de planification, nous avons parlé de l'élaboration du Sdage.

À propos de la sensibilisation, nous avons parlé de la consultation du public et des associations qui se sont mobilisées pour cette consultation.

Nous avons également parlé de connaissance des milieux. Il est important de parler du rôle de l'agence de l'eau sur ce point.

Nous avons aussi parlé de la partie « connaissance ». Il est important de montrer que l'agence de l'eau surveille la qualité des cours d'eau et que c'est en fonction de cette surveillance que nous mettons en place un plan d'action. Nous avons mis un certain nombre d'éléments.

Les chiffres-clés ont déjà été présentés dans le cadre du COP. En 2021, 382 M€ de redevances ont été perçus et ont permis de financer 4 720 projets. C'est un nombre conséquent, notamment par rapport à la crise sanitaire que nous avons connue l'année dernière. Nous sommes toujours dans le même nombre de projets financés pour 340 M€ d'aides. Des indicateurs du COP ont déjà été présentés. Près de 40 % du programme sont consacrés aux actions d'adaptation au

changement climatique. La question du changement climatique est présente en filigrane tout au long du rapport d'activité puisque c'était l'enjeu principal de communication en 2021.

Nous avons mis en avant le nombre de kilomètres qui ont été restaurés ou encore une information importante s'agissant du nombre de personnes qui ont bénéficié de nos aides internationales puisque c'était aussi l'occasion de parler des aides internationales.

**M. DORON :**

J'avais juste une remarque sur l'aspect « témoignage », notamment le chapitre 5-4 « qualité et richesse des milieux aquatiques ». Il ne m'a pas échappé que le titre consacré à la continuité écologique soit « la loi Climat et Résilience change la donne ». Je m'étonne que l'agence se fasse porte-parole de cet aspect dans le sens où c'est un frein rédhibitoire à l'objectif d'atteinte du bon état écologique. Je suis un peu atterré de le voir figurer. J'aurais préféré qu'il passe quelque peu sous silence. C'est à la page 272 du tome 1 du document de séance. Pour moi, c'est un élément législatif qui n'a pas, à mon sens, à figurer dans le rapport d'activité de l'agence de l'eau.

**M. GUTTON :**

Nous écrivons que cela ne peut plus être effacé malgré le souhait de propriétaires que l'agence ne peut plus aider. Nous insistons sur un fait. D'ailleurs, la faiblesse du texte législatif est qu'il s'assoit sur la volonté des propriétaires. C'est sans doute le point faible vis-à-vis du Conseil constitutionnel, sauf que ce point n'a pas été étudié par le Conseil constitutionnel qui n'avait pas été saisi sur le sujet.

**M. DORON :**

Il y a une question prioritaire de constitutionnalité qui a été transmise par le Conseil constitutionnel très récemment. Personnellement, je suis gêné, sur la forme, de le voir figurer. C'est faire la promotion d'un article qui va à l'encontre des objectifs que nous poursuivons.

**M. GUTTON :**

Les directeurs généraux des agences de l'eau l'ont dit au rapporteur du budget du ministère de l'Écologie au Sénat qui est sénateur de la Mayenne. Nous ne le cachons pas. Je ne suis pas sûr que la stratégie de mettre de côté un sujet qui pose réellement des difficultés sur le terrain, y compris dans les contrats territoriaux, et qui handicape certains propriétaires dans leurs projets soit une bonne chose.

En même temps, l'agence dans son rapport d'activité ne peut pas contester un article de loi, donc elle le rappelle. Elle insiste sur le souhait des propriétaires d'effacer leurs seuils. C'est aussi ce que nous avons souhaité mettre en avant. Après, ce sera aux législateurs, soit au Conseil constitutionnel s'il est sollicité particulièrement sur ce point, soit aux parlementaires de revenir sur la loi qu'ils ont votée. Certains ont bien compris que ce n'était pas sans poser des difficultés aujourd'hui.

**M. DORON :**

Il ne peut pas vous échapper, d'où mon insistance dans le propos et dans le verbe, que le fait de maintenir cet aspect dans cette publication va faciliter l'instrumentalisation en particulier aux fins de production de l'énergie. Nous pouvons le traiter sans l'ignorer. Je suis encore prêt à faire quelques concessions. Néanmoins, je pense qu'il faut en revoir la forme.

**M. GUTTON :**

Si la présidente du conseil d'administration en est d'accord, nous allons relire avec le regard avisé de Stéphanie Blanquart et de Valéry Morard réunis le sujet sans remettre en cause la loi. Il ne s'agit pas non plus de faire la promotion d'équipements hydroélectriques par exemple sur ces seuils. Ce n'est pas du tout notre objectif et vous le savez bien. En même temps, il ne faut pas cacher que c'est un sujet pour la continuité écologique comme vous l'avez rappelé vous-même dans votre introduction.

Par ailleurs, nous avons déjà un contentieux sur le 11<sup>e</sup> programme d'intervention. Ils contestent encore la rédaction que vous-même aviez critiquée mais en sens inverse. Ils critiquent la rédaction que nous avons retenue. Ils se préparent sans doute, ils affûtent leurs couteaux ou leurs arguments sur le projet de Sdage. Nous sommes encore une fois sur une ligne de crête.

**M. DEGUET :**

Je dois avouer que si M. Doron n'était pas là, je ne serais pas allé décortiquer la page 272. Nous avons toujours un problème de logique dans ces choses-là. Si nous commençons à regarder, il y a un exemple d'arasement qui a été fait avec l'accord du propriétaire. On insiste sur cet exemple. Après, cela change la donne. Néanmoins, de quelle façon cela change-t-il la donne ? On explique que si la loi avait été votée à ce moment-là, ce « machin vachement bien » que l'on a fait là, on n'aurait pas pu le faire. Est-ce la signification ?

**M. GUTTON :**

Nous laissons le lecteur l'interpréter. Le rapport d'activité de l'agence est réservé à des lecteurs intéressés par nos missions. Ce n'est pas un document « grand public ». Ce n'est pas un article de presse. Nous ne pouvons pas écrire autre chose. Un établissement public de l'État n'est pas chargé de remettre en cause la loi. Nous avons insisté là-dessus. La présidente du conseil d'administration a réinsisté à plusieurs reprises sur le fait que la loi s'imposait à nous. C'est l'honneur de nos structures d'appliquer la loi. C'est la base d'une démocratie. Après, si la loi est mal faite, il faut la changer mais nous, on doit l'appliquer.

Nous allons regarder si la rédaction peut être ajustée. Par ailleurs, la politique d'effacement peut se poursuivre sur les cours d'eau classés en liste 1, ce que nous rappelons régulièrement aux opposants de la politique de continuité écologique.

**Mme la Présidente :**

Merci à tous. Je vous propose de lever la séance.

*La séance est levée à 13h20.*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance plénière du mardi 15 mars 2022**  
**(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)**

**Membres et assistants de droit**

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite M. POIRIER Frédy
P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
A	M. BECOUARN Yann		
P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ (jusque 12h30)	Mme HAAS Betsabée
P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. BECOUARN Yann M. SPECQ Bertrand
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Mme RAPOSO Sophie
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme ENGSTRÖM Régine	SIGNÉ	
R	M. FISSE Eric R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	M. GARCIA Pierre		
A	Mme GOUACHE Florence		
A	Mme GRIVOTET Françoise		
A	Mme HAAS Betsabée		
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
A	Mme LAMOUR Marguerite		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
R	M. MICHEL Frédéric R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	M. DALLES Bruno M. RIEFFEL Jean-Noël (à partir de 12h30)
A	M. MICHEL Louis		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	Mme SCHAEPELYNCK Catherine (à partir de 12h45)
A	M. POIRIER Frédy		
A	Mme RAPOSO Sophie		
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ (jusque 12h30)	
A	Mme ROUSSET Nathalie		
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ (jusque de 12h45)	
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
P	M. VALLÉE Mickaël	SIGNÉ	
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS	
TOTAL	29

Présents : 22  
Dont représentés : 3  
Pouvoirs donnés : 7  
Absents : 12

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme Agnès RIVOISY-MAAELASSAF	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ